

LES BALKANS

Athènes — Mars 1931

N° 6.

UNE PAGE D'HISTOIRE

L'ENTENTE BALKANIQUE ET L'„ORGANOSIS“ DE CONSTANTINOPLÉ 1908-1912

Un effort tendant à l'entente et à la collaboration des peuples balkaniques, effort qui, tant par sa sincérité et ses opinions avancées, son action continue, systématique et de longue durée que par les conséquences qui en résultèrent, doit être retenu dans l'histoire du Proche Orient, est resté jusqu'à ce jour presque inconnu à cause des conditions sous lesquelles il a eu lieu. Il a été conduit en Turquie par un comité secret hellénique l'„Organosis de Constantinople“ pendant les années 1908-1912. L'histoire de l'„Organosis de Constantinople“ est l'histoire de cet effort. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer avec le survivant des deux fondateurs de l'„Organosis de Constantinople“ ce qui nous permet de faire aujourd'hui l'exposé de cet effort historique.

L'„Organosis de Constantinople“ a été fondée au commencement de l'année 1908 par Jean Dragoumis et Athanase Souliotis. Le premier, secrétaire alors de la Légation Hellénique à Constantinople fut appelé à Athènes au début de 1909 et travailla par la suite au service central du Ministère des Affaires étrangères et dans différentes Légations grecques à l'Etranger.

Etant resté toujours en contact avec A. Souliotis il renforçait par tous les moyens l'œuvre de l'„Organosis“. Le second, lieutenant alors de l'armée hellénique, attaché au service de la cause nationale en Turquie sous le pseudonyme de „Nicolaïdis“, resta à Constantinople assumant la direction de l'„Organosis“ jusqu'à la déclaration de la guerre balkanique (13 Octobre 1912). Un comité semblable constitué à Salonique par A. Souliotis en 1906 pour la lutte contre les Bulgares servit de modèle à l'„Organosis de Constantinople“.

Les initiés étaient au commencement peu nombreux ; rien qu'un nombre suffisant de personnes qui par leur caractère, leur profession et leur situation sociale étaient capables de pousser les Grecs de Constantinople à suivre les indications de l'„Organosis“. Le secret de l'„Organosis“ fut si bien gardé que pendant les quatre années de son activité personne n'a été poursuivi par les autorités turques en sa qualité d'initié. L'„Organosis“ avait un service systématique de renseignements et de transmission de ses ordres. Elle avait aussi une section exécutive ignorant les autres initiés et

ignorée par ces derniers. Peu à peu et selon les besoins bon nombre de conseillers au Patriarcat Oecuménique, de députés Grecs à la Chambre Ottomane, de journalistes grecs, d'hommes de science, de commerçants etc. aussi une élite de fonctionnaires de la Légation et du Consulat Grecs, furent initiés à l'«Organosis».

Jusqu'à la proclamation de la Constitution Ottomane (14 Juillet 1908) «l'Organosis de Constantinople» s'était occupée avec succès d'apaiser l'aigreur des luttes de partis qui divisaient les Grecs de Constantinople autour du Patriarcat oecuménique, et, d'autre part elle tenait tête à la propagande bulgare en Thrace.

Mais c'est surtout après la proclamation de la Constitution que l'«Organosis» a atteint son importance capitale. Ses fondateurs avaient pris pendant de longues années une part active à l'antagonisme Gréco-Bulgare en Macédoine. Mais malgré cette lutte acharnée, ou plutôt grâce à elle, ils étaient arrivés à la conviction que pour les nations habitant les Balkans et l'Asie-Mineure la coalition était d'une nécessité vitale. Ils croyaient que c'est seulement ainsi que ces nations pourraient se débarrasser de l'exploitation étrangère, évoluer et prospérer en développant le genre de civilisation propre au Proche Orient. Cette conviction était devenue l'idéal, la foi des dirigeants de «l'Organosis de Constantinople». La proclamation de la Constitution Ottomane avait été accueillie par eux comme une occasion pour la réalisation de cet idéal. En effet si les Jeunes Turcs tout en respectant la conscience nationale des divers peuples de la Turquie et leurs institutions, reconnaissaient sincèrement l'égalité politique de tous les citoyens Ot-

nationalité, l'entente des nations balkaniques commencerait dans l'Etat Ottoman constitutionnel. Autrement, si les Jeunes Turcs, sous un semblant de constitution, persistaient dans la politique de despotisme à l'égard des autres nations, celles-ci, profitant des apparences de liberté que la Constitution proclamée imposait aux Jeunes Turcs entreprendraient une lutte commune contre ces derniers, au cours de laquelle les nationalités chrétiennes, au moins, arriveraient à s'entendre; leur entente servirait aussi à préparer celle des Etats Balkaniques.

C'est ainsi que dans le désarroi où le coup imprévu des Jeunes Turcs avait jeté la diplomatie des Grandes Puissances et des états balkaniques aussi bien que les centres religio-nationaux de la Turquie, l'«Organosis» sut donner à l'Hellénisme un programme politique dans l'état Ottoman constitutionnel, c'est-à-dire: la sincère application de la constitution proclamée, l'égalité politique de tous les citoyens, la participation proportionnelle des nationalités au pouvoir et le respect des institutions organiques de chaque nationalité.

L'«Organosis» était déjà assez puissante pour imposer sa politique à l'Hellénisme de Turquie et conduire la lutte pour la réalisation de son programme. Elle avait à chaque moment les renseignements les plus complets et les plus précis sur la situation en Turquie. Une sorte de prestige mystérieux répandu parmi le peuple grec l'enveloppait et lui permettait d'influencer l'opinion et de décider son attitude. Elle comptait parmi ses initiés la majorité du Conseil Mixte du Patriarcat Oecuménique, les trois quarts des Députés Grecs à la Chambre Ottomane, et la plupart des directeurs et rédacteurs de la presse Grecque de Constantinople. La Ligue

Politique Grecque de Constantinople» avait été fondée par elle. Elle avait aussi ses organes politiques, les journaux hebdomadaires «Revue Politique» et «La Tribune des Nationalités». Les bureaux de cette dernière, écrite en français, servaient de lieu de rendez-vous non seulement aux Grecs mais aussi aux Bulgares, Serbes, Roumains, Arméniens, Albanais, Arabes, Kurdes, Syriens, Turcs libéraux, etc.

Pendant toute la première année de la Constitution l'«Organosis», fidèle à son idéal, essaya de s'entendre avec les Jeunes Turcs tout en connaissant la difficulté de cette tâche. Elle avait des renseignements sur ce qui se passait dans les réunions même du Comité «Union et Progrès», et elle savait que les Jeunes Turcs non seulement ne s'étaient pas débarrassés du préjugé de la souveraineté des Turcs sur les autres nations, mais que pris d'engouement pour les exemples et les théories de l'Occident, ils s'imaginaient qu'ils pourraient faire de la Turquie un état homogène. Pourtant elle ne perdait pas l'espoir que les Jeunes Turcs deviendraient un jour plus conciliants, vu les dangers qui les menaçaient. En dépit de la proclamation solennelle de la Constitution, la réaction des Vieux Turcs sévissait. L'âme du peuple Turc profondément attachée à ses traditions politico-religieuses restait toujours du côté des Vieux Turcs. Pourtant c'est parmi ces derniers que les Jeunes Turcs se voyaient forcés de recruter les fonctionnaires de l'Etat, voire la personne du Grand Vizir, faute de personnes compétentes dans leurs rangs. Les Albanais, les Arabes et les autres Musulmans, de tout temps mécontents de la souveraineté des Turcs, une fois la constitution proclamée et le prestige du Sultan et Calife commun, qui les retenaient au passé, anéanti, se révoltèrent

les uns après les autres contre les Jeunes Turcs chauvins et modernisants. D'autre part l'annexion de la Bosnie par l'Autriche et l'occupation des chemins de fer de la Roumélie par la Bulgarie étaient de mauvaise augure pour l'intégrité de l'Etat Ottoman.

Dès les premières élections, la mauvaise foi des Jeunes Turcs devenue évidente, l'«Organosis» appela les Grecs de Constantinople à une manifestation (22 Novembre 1908), où pour la première fois en Turquie, plus de trente mille Grecs défilèrent le long des rues de Péra et de Stamboul jusqu'à la Sublime Porte, protestant contre les infractions électorales de toute sorte. Néanmoins après les élections, l'«Organosis» continua à rechercher l'entente avec les Jeunes Turcs par l'intermédiaire des membres de la Ligue Politique, des Conseillers du Patriarcat Oecuménique par des conférences, ainsi que par différentes publications dans la presse. A la Chambre Ottomane convoquée, c'était aussi à l'entente avec les Jeunes Turcs que visait l'attitude du groupe des députés Grecs, attitude courageuse, sincère et réellement soucieuse de l'existence de l'état constitutionnel Ottoman. Pendant le mouvement réactionnaire du 13 Avril 1909 l'«Organosis» non seulement n'aida pas les Vieux Turcs mais elle empêcha toute participation de l'élément grec à ce mouvement. Et lorsque Chefket Pacha à la tête de l'armée Jeune-Turque, qui maîtrisa le mouvement, arriva aux portes de Constantinople, l'«Organosis de Constantinople» publia un communiqué de la Ligue Politique Grecque, saluant l'entrée de l'armée et recommandant aux Jeunes Turcs de cesser de gouverner dans les coulisses, d'assumer la charge du Pouvoir eux-mêmes et d'appliquer fidèlement la Constitution en respectant l'exis-

tence des diverses nationalités du pays. Ce communiqué a été caractérisé plus d'une fois, par la presse étrangère même, comme un acte politique de premier ordre et donnant des conseils salutaires.

Mais à l'appel sincère de l'Hellénisme, à son effort inspiré de l'idéal de l'entente des peuples des Balkans et de l'Asie Mineure, les Jeunes Turcs répondaient par une attitude prouvant que par leur coup d'état du 14 Juillet 1908 ils ne visaient qu'à éviter les conséquences de l'accord de Muerzteg, à succéder à Hamid dans son absolutisme et à continuer sous un semblant de Constitution le despotisme turc sur les autres nations de l'empire. Il était évident qu'ils étaient incapables de sortir de ces conceptions. Pendant longtemps, tantôt par leur indifférence, tantôt par leur mauvaise foi, ils blessaient et énervaient les meilleures intentions des nationalités. Après la répression du mouvement réactionnaire du 10 Avril 1909, les Jeunes Turcs, enhardis par leur victoire facile, commencèrent ouvertement et systématiquement à appliquer leur programme chauviniste. Jamais sous l'absolutisme de Hamid la participation des chrétiens à l'administration de l'Etat Ottoman n'avait été rendue aussi insignifiante et l'insolence et le manque de tout égard envers les chefs religio-nationaux des chrétiens aussi accusés que sous les Jeunes Turcs. En même temps ceux-ci, par des mesures administratives et législatives attaquèrent les privilèges du Patriarcat Oecuménique et des autres centres similaires, c'est à dire les conditions mêmes de l'existence des nationalités chrétiennes en Turquie.

C'est alors que devant l'attitude désespérante des Jeunes Turcs l'«Organosis» se vit forcée de se tourner décidément contre eux.

Elle vint en aide de toutes les ma-

nières aux différents partis musulmans adversaires des Jeunes Turcs, en concluant avec eux des accords écrits sur l'égalité politique des nationalités chrétiennes de Turquie. Mais surtout elle amena les nationalités à s'entendre et à collaborer; collaboration qui, malgré l'oppression juive turque dont toutes souffraient n'était point facile. En effet, il y avait, d'une part, parmi elles de nombreuses personnalités qui soit par leur mentalité, soit par leurs habitudes ou même par certains intérêts personnels étaient incapables de concevoir vis à vis des Trucs toute autre politique que la ruse servile et la résignation.

D'autre part, une entente entre les Grecs et les Bulgares semblait presque impossible. Car la haine traditionnelle entre les deux nations demeurait toujours aussi violente. Il y avait, de chaque côté, plusieurs personnalités jouissant dans leur nation d'une grande autorité qui s'opposaient à toute entente et qui une fois cette entente réalisée, ne la supportèrent qu'à contre-cœur. L'antagonisme Gréco-Bulgare en Macédoine, suspendu au moment de la proclamation de la Constitution, continuait, meurtrier, ainsi que la polémique entre le Patriarcat Oecuménique et l'Exarchat. Les Jeunes Turcs, de leur côté, faisaient tout pour exciter et entretenir cette discorde. Ils profitèrent entre autres, de la question de la répartition des églises en Macédoine entre orthodoxes et Schismatiques. «L'Organosis» réussit pourtant et même aussi rapidement que l'exigeaient les circonstances, à réaliser l'entente, dans une collaboration politique systématique, de tous les chrétiens de Turquie, les Bulgares y compris, contre les Jeunes Turcs. En 1911, le Jour de l'An, tous les députés chrétiens, avec leurs collègues Bulgares se réunirent à l'invité-

tation des députés Grecs, dans le plus grand hôtel de Péra pour manifester ainsi leur entente.

C'est encore l'«Organosis» qui dirigea la lutte des Nationalités contre les Jeunes Turcs. Elle se chargea de toutes les questions qu'elle comportait, et dont les plus importantes étaient celles de l'instruction et du recrutement des chrétiens dans l'armée ottomane. Elle rédigea des projets de loi et des mesures administratives assurant l'existence des Nationalités et la participation graduelle des minorités au pouvoir dans l'Etat Ottoman constitutionnel; de même des mémoires soumis à la Chambre ou à la Porte par les députés ou le Patriarcat. C'est elle aussi qui à ce sujet inspira la campagne de la presse. Le groupe des députés grecs membres de «l'Organosis», grâce à sa préparation systématique, à sa discipline et à son courage, sut diriger l'opposition des chrétiens à la Chambre, il y décida même plus d'une fois de l'opposition des Musulmans. Ainsi par exemple, le 30 Octobre 1911, la séance fut levée à l'instigation du groupe grec, qui quitta la Chambre, suivant les instructions de l'«Organosis». De son côté le Patriarcat Oecuménique défendait au nom de ses anciens privilèges l'Hellénisme de Turquie contre l'offensive des Jeunes Turcs. Mais à la plus part de ses mémoires et de ses rapports, et des plus essentiels, le Gouvernement Jeune Turc opposait le silence ou répondait par des insolences et des sophismes.

Le 28 Mai 1911 le Patriarcat soumit au Gouvernement un mémoire contenant les desiderata de la Nation, déjà présentés à la Chambre Ottomane par un mémoire analogue des députés grecs, le 25 Août 1910. Ce mémoire fut aussitôt suivi par des mémoires identiques de l'Exarchat et des autres

centres chrétiens religio-nationaux. Des communiqués à la presse et des visites officielles au Patriarcat Oecuménique manifestèrent que toutes les Nationalités se rangeaient sous le Patriarcat Oecuménique pour ce qui concernait leurs revendications.

Ce mémoire du Patriarcat marque le moment critique de la lutte des Nationalités chrétiennes contre les Jeunes Turcs. Déjà, dès la fin de 1910, c'est à dire à partir du moment où «l'Organosis» avait pris nettement position contre eux, l'entente et la collaboration politique des Grecs et des Bulgares de Turquie avaient commencé d'influencer l'opinion publique en Grèce et en Bulgarie. La presse bulgare avait, à plusieurs reprises, publié des articles exprimant des éloges autant que des sentiments de gratitude à l'égard des députés grecs qui, à la Chambre Ottomane, défendaient avec le même courage aussi bien les droits des bulgares que ceux des grecs de Turquie. Le fait qu'aussitôt après la persécution des Bulgares à Kotsana et à Istip, en Décembre 1910, presque tous les députés grecs, en témoignage de sympathie, s'étaient rendus sur les lieux, avait produit une profonde impression sur les Bulgares. On se rend compte alors de toute la signification que prit, dans les circonstances où eut lieu l'événement, la présentation simultanée à la Porte d'un mémoire identique par le Patriarcat Oecuménique et par l'Exarchat. On vit que l'entente entre les populations grecque et bulgare de Turquie avait réalisé de tels progrès qu'elle rendait possible celle de la Grèce et de la Bulgarie.

Les Jeunes Turcs, persistant dans leur tactique, même après la démarche commune des nationalités chrétiennes, l'«Organosis» s'adressa au Gouvernement grec et lui demanda de soutenir la lutte des nationalités chré-

tiennes de Turquie, en procédant à une entente avec la Bulgarie et les autres Etats Balkaniques. Cette entente, conformément à l'idéal de l'«Organosis» devait s'effectuer de manière à forcer les Jeunes Turcs à consentir aux revendications des Nationalités chrétiennes. La Grèce devait en même temps prendre garde de ne point les laisser aboutir à une guerre dont le but serait le démembrement de la Turquie. Le chef de l'«Organosis» à Constantinople se rendit à ce sujet plusieurs fois à Athènes et à Sofia.

Ainsi, ce qui avait fait défaut pour la réussite des tentatives faites antérieurement en vue d'une entente entre la Grèce et la Bulgarie, c'est à dire la préparation d'une terrain d'entente entre Grecs et Bulgares en Turquie, l'«Organosis» était parvenue à la réaliser, contribuant par là à l'alliance greco-bulgare du 29 Mai 1912. Le 13 Octobre 1912 éclata la première guerre balkanique. La politique de la Russie

à cette époque, l'impérialisme des Etats balkaniques, surtout de la Bulgarie, et la position difficile du gouvernement grec, à cause de la question crétoise, où les turcs se montrèrent si intransigeants tout cela fit que cette guerre eut des résultats différents de ceux pour lesquels l'«Organosis» avait lutté pendant quatre ans, avec un idéal d'entente et de collaboration de tous les peuples balkaniques. On notera toutefois que dans l'alliance greco-bulgare du 29 Mai 1912, il était stipulé que les alliés travailleraient à «la réalisation des droits découlant des traités ou autrement concédés aux nationalités grecque et bulgare et à l'application de l'égalité politique et des libertés constitutionnelles». De même l'ultimatum adressé à la Turquie par les alliés balkaniques le 13 Octobre 1912 reprenait les desiderata exprimés dans le mémoire du Patriarcat Oecuménique du 28 Mai 1911.

L'ENTREVUE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES PENDANT LA SESSION DE LA CONFERENCE BALKANIQUE

Il n'y a pas de doute que l'entrevue périodique des Ministres des Affaires Etrangères balkaniques sur le sol balkanique est d'une grande importance. Ces entrevues sont, pour le moins aussi importantes que les entrevues des groupes nationaux. Une connaissance plus intime et un échange personnel d'idées font beaucoup sans même parler de la possibilité de faire connaître, lors de ses entrevues, les opinions particulières de différents Ministres, sur différentes questions. En outre, c'est

aussi un moyen d'engager aussi les cercles officiels balkaniques à consacrer une attention plus marquée aux questions balkaniques, ce qui n'est pas de peu d'importance. De plus, ces discussions directes, en présence de représentants officiels, contribueraient pour beaucoup à une meilleure connaissance et même à une entente plus facile, et dans le cas favorable échéant, elles contribueraient à créer une atmosphère d'une plus grande confiance et au renforcement du sentiment de la sécurité politique.

Dans les Résolutions de la 1^{ère} Conférence Balkanique, se trouve exprimé le vœu suivant :

« que les Ministres des Affaires Étrangères des États Balkaniques se réunissent régulièrement chaque année dans une des villes de ces États à l'effet d'échanger leurs vues sur les affaires balkaniques et sur les moyens d'assurer la solidarité entre leur pays ».

Lors de la session du Conseil, fin Janvier, à Salonique, la résolution suivante a été prise : « que le Bureau prie le Ministère des Affaires Étrangères Turc de prendre l'initiative de convoquer à une réunion, lors de la Conférence prochaine, tous les Ministres des Affaires Étrangères Balkaniques ».

Il en résulte d'une manière évidente que notre Conférence Balkanique s'est engagée dans la voie de la Société des Nations. En effet, un grand succès est déjà atteint dans le monde par le fait que les Ministres des Affaires Étrangères du monde entier presque,—exception faite d'un tout petit nombre d'États—se réunissent si souvent à l'effet de discuter de la méthode d'arriver à assurer une entière garantie de la paix, à une collaboration des États et des nations et à la prospérité de toutes les nations. Ce sont des buts pour la première fois posés dans le monde, après la Grande Guerre et l'on peut dire, ce qui est encore plus important, qu'ils sont en train de se réaliser bien que très lentement et partiellement, pas à pas.

Donc, la méthode même de l'action de la Société des Nations pour un accord du monde entier aussi bien que les méthodes des actions de mouvement pour les unions européenne et balkanique jouissent, par elles-mêmes d'une certaine confiance. Il en résulte clairement qu'il est indispensable que

les entrevues des Ministres des Affaires Étrangères balkaniques aient lieu une fois par an au moins, sur le sol balkanique en vue de discuter les questions touchant les États et les nations balkaniques.

Cette idée, sans aucun doute, aura aussi l'accord de principe de tous les Ministres des Affaires Étrangères Balkaniques. Mais il y a encore une autre question importante dont dépend le succès de pareilles entrevues. C'est la détermination du programme de travail de ces entrevues.

Aussi bien que pour la Conférence Balkanique, il importe pour la Conférence des Ministres des Affaires Étrangères, de se borner aux questions pour lesquelles il y a chance d'arriver à un accord. Cela est parfaitement clair car il faut prendre garde qu'une pareille entrevue ne se passe sans aucun succès, car on serait alors porté, de même que pour un échec, à reprocher aux participants, diplomates responsables, d'être allés à la réunion à la légère, sans en avoir préparé le terrain. Un échec, surtout pour le début, serait fortement défavorable pour les Ministres des Affaires Étrangères ainsi que pour la Conférence Balkanique elle-même, car ne fût-ce que momentanément, il serait un appui à la thèse des adversaires balkaniques qui soutiennent que les Balkaniques ne sont pas capables de créer eux-mêmes quoi que ce soit. Ce n'est que sous la conduite d'une « grande puissance », disent-ils que les Balkaniques peuvent créer quelque chose, autrement, jamais rien.

**

Il y a plusieurs questions ayant chance d'être favorablement solutionnées, ne fût-ce qu'en partie, dans les entrevues des Ministres des États Balkaniques.

Il y a une question qui nous paraît susceptible d'être définitivement solutionnée à cette occasion. C'est la question d'une Union postale et télégraphique et de l'extension du réseau téléphonique.

Cette question a déjà été soulevée cette année-ci de la part du Gouvernement Hellénique et les lignes principales en pourraient être achevées jusqu'au mois de Septembre, jusqu'à la réunion des Ministres pour laquelle il ne resterait alors que la rédaction définitive.

Une autre question susceptible d'être traitée et promettant également une solution favorable, c'est la question du renforcement de la coopération économique des Etats Balkaniques. Une des conditions primordiales de cette coopération, sa première pierre fondamentale, ce sont les traités de commerce favorables dans lesquels les Etats Balkaniques se feraient les concessions mutuelles les plus larges. Et cependant, il y a des Etats dans les Balkans n'ayant point de traités de commerce avec d'autres Etats Balkaniques ou qui les ont dénoncés. On pourrait discuter aussi sur les possibilités d'intensifier l'échange de biens, la suppression d'obstacles existants etc.

Il ne serait peut-être pas désavantageux de discuter sur une décision de principe d'introduire la clause appelée ibérique dans les traités de commerce des Balkaniques avec les autres Etats. Suivant cette clause, les privilèges accordés aux Etats extra-Balkaniques aussi. C'est donc une espèce de traitement préférentiel, lequel avait été admis dans les traités avec l'Espagne et le Portugal et entre ces deux derniers pays ainsi que pour certains autres petits pays.

Enfin, on pourrait discuter également sur un problème politique dont la base a été fournie par le pacte Kellogg-Briand ainsi que par le pacte de la Société des Nations. C'est la création des pactes bi-latéraux des Etats Balkaniques, de conciliation, non-agression et arbitrage, pour les Etats qui n'en ont pas actuellement. Il nous paraît que de tels pactes établis entre les Etats Balkaniques contribueraient pour beaucoup au rapprochement et que le sentiment de confiance et de sécurité politique s'en trouverait accru non seulement parmi les nations et Etats Balkaniques, mais encore chez d'autres nations et Etats envers les Balkaniques.

Certaines des questions sus-mentionnées, et peut-être aussi d'autres pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la réunion des Ministres de cette année, mais il est nécessaire, comme nous venons de le dire, de fixer le programme et de déterminer le cadre des questions, si nous désirons que la réunion atteigne un certain succès sans provoquer, au contraire, une tension renforcée entre les Etats Balkaniques, ce que certainement personne ne souhaite dans les Balkans.

Mais, en dehors de cette action des facteurs officiels et responsables des Etats Balkaniques, il resterait aux groupes nationaux, en tant qu'initiative privée, la grosse et importante tâche de préparer une atmosphère favorable dans l'opinion publique de leur pays pour voir ces conciliabules couronnés de succès d'accord.

Dr TCH. DIOURDIÉVITCH

Président du groupe yougoslave
pour l'Union Balkanique

LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE ET LA NÉCESSITÉ D'UNE ENTENTE ENTRE ETATS

M. A. Mylonas, sénateur, ancien ministre, qui représentera la Grèce à la commission des questions agricoles, formée sur l'initiative de la Conférence Interparlementaire de Londres, a transmis à la Commission un rapport extrêmement intéressant sur la nécessité d'une entente pour faire face à la crise économique mondiale.

Nous donnons ci-dessous un résumé de ce travail qui intéresse spécialement les Etats Balkaniques, vu leur caractère agraire.

M. Mylonas constate tout d'abord l'intérêt commun de tous les Etats, aussi bien agricoles qu'industriels, à combattre la crise économique qui donne tout le malaise à la vie et au progrès des peuples du monde entier.

La crise agricole actuelle—la quatrième dans l'espace de 130 ans — est due à la baisse des prix d'un grand nombre de produits agricoles. Elle influe défavorablement sur le revenu du producteur, qui vend en totalité ou en partie sa production sur le marché. Et cette influence s'exerce au point de rendre passive l'exploitation agricole, partant problématique sa continuation. Il est évident que cette crise économique de la population agricole influence aussi les autres branches de l'économie nationale de chaque pays, notamment l'industrie, dont la production est en grande partie consommée par la population agricole. Inversement le chômage dans les centres industriels influe sur toute l'économie nationale de chaque pays et particulièrement sur l'agriculture. En raison donc de l'interdépendance économique des divers Etats, la crise de l'un a une répercussion plus ou moins sérieuse aussi sur les autres.

Parmi les causes les plus générales de la crise M. Mylonas cite:

La diminution de l'or par rapport aux besoins des transactions et sa mauvaise répartition entre les banques d'émission. Cette diminution entraîne une hausse du prix de l'or avec une baisse correspondante du prix des produits.

2) L'augmentation de la production de

nombreux produits, surtout agricoles.

3) La diminution de la consommation de certains produits.

4) Le nationalisme économique c'est-à-dire la tendance à la suffisance nationale que l'on constate dans un grand nombre de pays, d'où les entraves apportées à l'importation de beaucoup de produits par mesures protectionnistes ou autres, préjudiciables aux importateurs.

D'après M. Mylonas, la mesure la plus efficace pour tous les peuples est l'entente entre plusieurs Etats relativement à leur production et à leur consommation. Car la lutte pour la réduction du prix de revient et l'augmentation du rendement de la terre a ses limites. Elle serait inopérante dans un pays exportateur si, pour les raisons précitées, il se trouvait dans l'impuissance de placer sur les marchés internationaux sa production améliorée et accrue.

Cette entente se heurte, aux conventions internationales existantes et aux clauses de l'Etat le plus favorisé; elle se heurte à la tendance vers la suffisance de la production dans chaque pays, qui entraîne le protectionnisme, et en même temps à l'effort pour accroître son exportation qui implique la lutte pour la prédominance sur les marchés étrangers.

L'entente économique, en surmontant les obstacles existants, aurait les bases suivantes:

1) Entente pour régler la concurrence entre les pays qui produisent et exportent des produits similaires; par exemple entre pays produisant des céréales, du su-

cre, des tabacs etc.

2) Entente pour l'échange des produits de ces pays avec d'autres produits, notamment industriels, des pays qui importeront les produits des premiers.

Par ces deux catégories d'ententes on s'efforcera d'assurer et de renforcer l'économie nationale de chaque pays par le développement de la production qui convient le mieux à chacune d'elles et par l'adaptation de l'exportation aux possibilités d'absorption des marchés étrangers.

M. Mylonas cite ensuite des statistiques sur la production et la consommation de céréales en Europe et note que l'exportation de blé des 5 Etats exportateurs de l'Europe (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Yougoslavie), la Russie exceptée, correspond au 7-8% environ de l'importation de blé dans tous les Etats européens.

Par conséquent, l'entente des Etats producteurs de blé de l'Europe avec les autres Etats européens pourrait assurer à des conditions avantageuses aussi pour les pays importateurs (par exemple placement correspondant de produits industriels ou autres de ces derniers) l'absorption de ce petit excédent de blé; de façon à ce qu'il ne rencontre pas de difficultés à être placé provoquant ainsi des crises de prix dans ces pays.

L'entente pour limiter la concurrence entre les Etats qui ont une production similaire, n'est pas exemple de difficultés. Elle présuppose, en effet un règlement uniforme de la production dans chaque pays et du commerce d'exportation. Dans la production industrielle ce règlement est beaucoup plus aisé. Pour la production agricole l'organisation s'appuiera principalement sur les associations ces précieuses cellules de l'économie sociale de tout pays. L'union centrale des associations dans chaque Etat ou l'organisme autonome d'exportation pour un ou plusieurs produits, tels qu'ils ont été créés dans certains Etats, devront traiter sous la directive et le contrôle de l'Etat, les questions

de la quantité et du minimum de prix des produits exportés, conformément aux conditions de l'entente. On ne cherchera pas à supprimer le commerce extérieur mais à le régler avantageusement et à le surveiller.

Conjointement on encouragera les transactions entre les unions d'associations des divers Etats, comme s'est le cas, par exemple entre les associations de laiteries de Hollande et les associations de consommation de la Grande Bretagne.

D'autre part, l'entente pour l'échange des produits sera réglée sur la base de l'intérêt réciproque des Etats coopérants. Leur libération de la clause de l'Etat le plus favorisé, qui empêche de limiter aux Etats coopérants un règlement douanier avantageux en leur faveur, car il s'étendrait de plein droit aussi sur d'autres Etats, cette libération devra être poursuivie soit par la révision graduelle de conventions commerciales soit par leur dénonciation. Alors seront conclues entre les Etats coopérants des préférences douanières, de sorte que le droit de douane pour eux sera plus bas que pour d'autres Etats, mais jusqu'à la limite qu'il faut pour la protection de la production indigène. A moins que la réciprocité des intérêts soit consolidée au point que l'un des deux Etats contractants préfère sacrifier une production relativement chère qui lui est propre en important d'un autre Etat une production à bon marché; il obtient en retour une autre occupation économique plus avantageuse de sa population en même temps que le soulagement de la consommation par suite de la réduction des droits de douane.

On établira également des tarifs avantageux de transport et d'autres facilités douanières et financiers.

De ces faveurs jouiront d'une part les produits agricoles et d'autre part les produits industriels ou autres, et éventuellement aussi d'autres produits agricoles qui seront échangés réciproquement. En vue de déterminer plus nettement et mieux

coordonner les intérêts de part et d'autre, on fixera en faveur de l'Etat exportateur des contingents avec des limites minima d'importation ou d'achats par des monopoles (p. ex. de tabac) ou des organisations centrales commerciales ou coopératives des autres Etats.

Il serait utile de donner à ces ententes une plus large envergure afin d'harmoniser les relations commerciales et économiques en général des Etats adhérents à l'entente. Ainsi se créera une solidarité entre eux au profit de tous. En compensation par exemple pour l'importation dans un Etat de produits déterminés à des conditions avantageuses (p. ex. pour la Grèce de céréales, sucre etc.), si les pays qui exportent ces produits n'ont pas besoin des produits correspondants du pays importateur (p. ex. raisin sec de Grèce), ils accorderont à ce dernier d'autres compensations telles que la préférence de sa marine marchande, et spécialement leur appui, par un effort commun et solidaire auprès d'autres pays, dans lesquels l'Etat en question importe ou pourrait importer ses produits, en vue d'obtenir des conditions d'importation favorables. Finalement l'interdiction d'une industrie déterminée, en faveur de celle, plus perfectionnée et à meilleur marché d'un des Etats contractants (p. ex. l'industrie hellénique d'engrais chimiques pour les Balkans).

* *

Chaque Etat, pesant ses intérêts sans parti pris et dans un esprit large trouvera un avantage plus durable dans l'entente avec d'autres pays et dans la solidarité internationale, que dans la lutte exténuante et dangereuse pour la prédominance dans l'arène internationale. Cette lutte, en effet peut parfois rapporter des profits temporaires au concurrent le plus

fort, mais elle crée aussi une réaction et des luttes économiques en sens contraire qui ne tardent pas à être préjudiciables pour le vainqueur.

Le protectionnisme, de même que la libre concurrence entre les nations usent des forces économiques précieuses de la collectivité. Au lieu de cette guerre agressive et défensive, la paix s'impose sur le terrain économique aussi, sur ce terrain surtout, la paix par la collaboration; c'est ainsi seulement qu'on pourra écarter les causes principales des guerres militaires.

La rationalisation complète dans la production suivant les spécialités de chaque pays, du prix de revient et de la qualité de sa production se réalisera seulement lorsque—dans un avenir malheureusement non rapproché—s'élargiront les frontières entre le plus grand nombre possible d'Etats de toute l'Europe, sinon au delà de l'Europe, afin d'adapter la production aux besoins de la consommation.

La division rationnelle du travail entre les Etats; la différenciation et la spécialisation concernant certains produits amèneront le calme. Alors aussi, dans ce vaste cercle économique des Etats sera facilitée le cas échéant la migration de populations de sorte que la main-d'œuvre en excédent soit utilisée dans un autre, en situation de l'employer dans l'intérêt général.

Ce règlement rationnel des intérêts économiques des peuples au moyen des ententes préparera graduellement les voies et finira par amener aussi l'entente politique; il calmera les contrastes du fait des minorités nationales, dans les limites plus vastes de la coalition des Etats.

L'affermissement de la paix, qu'on traitait de chimère deviendra une réalité seulement lorsque se réaliseront les ententes de solidarité entre les Etats interdépendants.

LES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES EN GRÈCE

Les fonctionnaires publics ont-ils le droit de se mettre en grève? Telle est la question qui s'est récemment posée en Grèce avec une acuité inquiétante. Les fonctionnaires groupés en une confédération de syndicats, ont formulé un certain nombre de revendications sous menace de grève, en cas de non acceptation de la part du gouvernement. Cette menace a été doublée, au surplus, de celle d'une grève des ouvriers car ceux-ci, défenseurs bénévoles, se sont déclarés solidaires des fonctionnaires. Il faut reconnaître que l'appui de la confédération générale du Travail a beaucoup nui à la cause de ces derniers. L'opinion s'est mal expliquée cette alliance soudaine entre les ouvriers à tendances quasi-communistes et les organes constitués de l'Etat. Cela n'a fait qu'accroître le danger et, partant, aviver la réaction de l'immense majorité de la nation qui ne demande que l'ordre et la paix. Le fond des revendications des fonctionnaires d'Etat, dont la plupart sont, du reste, parfaitement légitimes, a passé au second plan.

En vérité, la question n'est pas nouvelle. En décembre 1927, le personnel des services publics avait réclamé le paiement d'une treizième mensualité, à titre de gratification de fin d'année. N'ayant pas reçu satisfaction, il a proclamé une grève de trois heures. Le 29 décembre les fonctionnaires abandonnaient effectivement leurs postes et se réunissaient en un meeting tapageux. Le gouvernement a aussitôt répondu par la promulgation de la loi N° 3453 du 12 Mars 1928 portant interdiction aux fonctionnaires publics de faire grève.

Mais la question n'a été réglée qu'à moitié. On n'a pas touché aux syndicats de fonctionnaires; pourtant ce sont eux qui constituent les véritables organes de grève et la source d'agissements extralégaux.

Le mouvement syndicaliste des fonctionnaires en Grèce remonte à l'année 1911. Depuis cette date un bon nombre de syndicats de cette catégorie se sont constitués lesquels ont même fini par se grouper en confédération. Leur développement a suivi le progrès des idées socialistes qui se répandant de plus en plus sur le monde entier. L'union du personnel de l'enseignement primaire est la plus forte en nombre et la plus avancée au point de vue tendances. Leur fonctionnement, est-il légal? On l'a beaucoup contesté récemment. Les intéressés affirment que leur droit de former des syndicats ne peut pas faire de doute. Nous sommes, disent-ils, des salariés, tout comme les employés d'entreprises privées; le lien légal qui nous unit à notre patron, l'Etat, n'est autre que le contrat de louage de travail. D'autre part l'article 11 de la Charte Constitutionnelle reconnaît à tous les Hellènes le droit de s'associer, sans autorisation préalable du Gouvernement, et la Loi N° 281 du 21 Juin 1914, qui régleme la formation et le fonctionnement des associations, prévoit, dans son chapitre III, la constitution d'associations professionnelles. Il existe même, au sujet de ces dernières, une loi spéciale, celle du 21 Mars 1920 (Loi N° 2151) qui reconnaît tacitement la légitimité des syndicats de fonctionnaires puisque, par son article 21, elle leur interdit de s'unir à d'autres associations de n'importe quelle espèce.

Tel n'est pas l'avis du Gouvernement. Il considère que ni l'article 11 de la Constitution ni la loi N° 281 relative aux associations ne visent les syndicats des fonctionnaires. Ceux-ci sont liés à l'Etat, leur employeur, par un lien juridique sui generis, de droit public. Ils ont des prérogatives déterminées et aussi des obligations avec

lesquelles le droit de se syndiquer et de faire la grève sont en contradiction fondamentale.

On sait qu'en doctrine la question est fortement controversée. Parmi les auteurs français, pour ne citer que ceux-ci, Léon Duguit, par exemple, refuse absolument aux fonctionnaires publics le droit de syndicat et de grève. «Les gouvernements, dit-il, ont une mission obligatoire à laquelle ils ne peuvent se soustraire; comme cette mission est obligatoire, il faut que les fonctionnaires institués par eux ne puissent ni faire grève, ni se syndiquer». (Manuel de Droit Constitutionnel p. 420). D'autres, comme H. Berthélémy, distinguent entre «fonctionnaires d'autorité» et «fonctionnaires de gestion». Les premiers, détenteurs de l'autorité publique, ne devraient en aucun cas avoir le droit de syndicat; les seconds, placés dans les mêmes conditions que les agents de l'industrie privée, seraient «libres de former des syndicats toutes les fois que les fonctions qu'ils exercent ressemblent à des métiers jouissant de la liberté syndicale». (Traité élém. de Droit Administratif p. 50). Pour ce qui est des auteurs grecs, ils admettent, en règle générale, la légitimité des syndicats de fonctionnaires, en vertu du droit positif, tout en formulant certaines réserves tirées de la nature spéciale des fonctions de leurs membres. (v. notamment N. Saripolos, Droit Constitutionnel t. III p. 124.)

Nous ne saurions, dans les cadres de ce court article, entrer dans les détails d'une controverse doctrinale pour en tirer des conclusions théoriques dans un sens ou dans l'autre. Le côté pratique de la question prime, du reste, en l'occurrence. En nous plaçant sur ce terrain nous ne pouvons pas nous empêcher de trouver qu'il y a quelque chose de choquant et d'essentiellement contradictoire dans la formation de groupements d'agents de l'Etat dont le but déclaré est de lui faire la guerre. A la différence des entreprises privées l'Etat ne poursuit pas un but lucratif personnel.

Pratiquement, il se confond avec ses organes qui sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de ses rouages au nom et dans l'intérêt supérieur de la Nation dont ils font eux-mêmes partie. Quelle serait la situation si un beau matin les magistrats, les officiers et agents de police, les fonctionnaires des différents Départements, usant à leur façon des droits du citoyen hellène, laissaient les Hellènes sans justice, sans police, sans administration? L'étendue du danger détermine celle des mesures de défense. C'est pourquoi il nous paraît juste, en dehors de toutes considérations théoriques, que le fonctionnement des associations professionnelles de fonctionnaires publics soit réglementé de façon à écarter la menace, tout en respectant les intérêts légitimes d'une classe au sein de laquelle figurent, au reste, des éléments d'élite. Tel est aussi le but du projet qui vient d'être déposé au Parlement et qui, à l'heure où ces lignes paraîtront, aura sans doute acquis force de loi.

Le projet en question reconnaît aux fonctionnaires publics le droit de constituer des associations professionnelles et unions «en vue du développement de la branche à laquelle ils appartiennent et de leurs intérêts professionnels». Toutesfois les membres de ces associations doivent obligatoirement appartenir à la **même** branche de l'Administration; les groupements entre associations de branches différentes sont formellement interdits. C'est dire que la Confédération des fonctionnaires publics ne pourra plus avoir d'existence légale. Par ailleurs aucune disposition n'exclut l'union de plusieurs associations locales d'une même branche.

Si le danger imminent de désordres est écarté la «question» des fonctionnaires d'Etat n'en demeure pas moins intacte. Car il est vain de se dissimuler l'existence d'une pareille question. Plusieurs des revendications de nos fonctionnaires sont, nous l'avons déjà dit, parfaitement légitimes. Ils sont indiscutablement mal payés; très

souvent ils travaillent dans de mauvaises conditions d'hygiène. Ils souffrent, au surplus, d'inégalités de rétribution. Leur nombre s'élève au total à 45.000 environ. Là-dessus un millier touche un traitement mensuel de 4.500 drachmes et plus; 9250 ne touchent que 3 à 4.000 dr. par mois; 27.840, 2 à 2.500 dr., et 2.800 reçoivent des mensualités inférieures à mille drachmes (1). Ce n'est évidemment pas beaucoup. Ce qui est pire c'est que, à notre avis, le problème paraît presque insoluble sous ce rapport. A l'heure actuelle les traitements des fonctionnaires absorbent le tiers environ du budget hellénique (2). En supposant une légère augmentation, ne fût-ce que de 500 dr. par exemple, par mois et par tête en moyenne, cela ferait une charge de 22.500.000 dr. pour le budget; elle serait trop lourde pour l'état présent de nos finances alors que le profit individuel de chacun des intéressés serait presque nul (3). Nous voyons plutôt la solution du problème dans la diminution graduelle mais sérieuse du nombre des fonctionnaires

par l'introduction de méthodes de travail plus commerciales et mécaniques, pour ainsi dire. La sténographie, par exemple, moyen de multiplication du rendement individuel, est inconnue dans nos administrations. On ne semble pas apprécier suffisamment l'économie de temps et de personnel qu'elle pourrait entraîner (4). Il va de soi qu'il convient de réviser d'urgence l'ensemble des méthodes de travail administratives, et de mettre fin à certaines inégalités injustifiées. Il faudra en outre, établir un «statut» des fonctionnaires qui détermine nettement les droits et obligations de chacun. Un projet de loi est en préparation à ce sujet. On envisage également l'introduction de réformes dans les méthodes de travail. Il est un ensemble de mesures qui s'imposent en vue d'améliorer le sort de 45.000 serviteurs de l'Etat. Cela demandera, certes, du temps; mais il faut bien qu'on commence un jour. Le plus tôt sera la mieux.

P. MAMOPOULOS

Avocat à la Cour d'Athènes

PAUL VALÉRY ET LA GUERRE

Je n'ai pas souvent l'occasion d'éprouver un plaisir intellectuel si intense et si profond, d'une qualité vraiment rare, comme je l'ai senti l'autre jour en lisant la réponse de M. Paul Valéry au discours de réception à l'Académie française du Maréchal Pétain.

Cette lecture m'a reporté aux années troubles et misérables que nous avons vécues; j'ai revu en imagination ce temps,

(1) Chiffres fournis par la confédération des fonctionnaires, publics.

(2) Traitements 2600 millions de drachmes, soit 26%; pensions 658 millions, soit 6,6% du budget.

(3) La question a été étudiée à fond par une grande commission constituée à cet effet en 1928. La mise en pratique de ses conclusions entraînerait une dépense supplémentaire de 300 millions de drachmes; aussi sont-elles restées lettre morte pour l'instant.

si lointain et si proche pourtant, où l'univers suivait avec anxiété l'issue de la guerre.

Aujourd'hui, heureusement, le monde entier se tourne vers le chemin qui conduit à la réorganisation d'une vie laborieuse et paisible; grâce aux efforts des hommes politiques, l'idée d'une Paix durable gagne tous les jours du terrain et personne ne tergiverse devant le sacrifice même pour imposer à l'humanité un idéal de fraternité et d'amour.

M. Paul Valéry dans son admirable dis-

(4) Nous sommes heureux d'apprendre que M. Léon Maccas, rapporteur à la Chambre du projet de loi relatif à l'organisation du Ministère des Affaires étrangères, a proposé cette innovation pour le Département en question.

cours, d'une inspiration si élevée, brosse à larges traits la vie des peuples en guerre et en tire les conclusions. Elles sont écrasantes, trop cruelles peut-être, pessimistes au plus haut degré, mais combien salutaires. Elles sont un appel vibrant à cette paix, à la consolidation de laquelle tous nous aspirons.

« Comment sans avoir perdu l'esprit-s'écrie M. Paul Valéry—peut-on songer en core à la guerre, entretenir quelque illusion sur ses effets, et penser à lui demander ce que la paix ne peut obtenir? »

Le poète qui scrute si profondément l'anxiété de notre époque, cravache de ses paroles tous ceux que les rêves fous d'un militarisme éhonté entraînent.

Car, aujourd'hui, ajoute M. Valéry, « il ne peut plus être de conflits localisés, de duels circonscrits, de systèmes belligérants fermés. Celui qui entre en guerre ne peut plus prévoir contre qui, avec qui, il l'achèvera. Il s'engage dans une aventure incalculable, contre des forces indéterminées pour un temps indéfini. Que si même l'issue lui est favorable, à peine la victoire saisie, il devra en disputer les fruits avec le reste du monde, et subir peut-être la loi de ceux qui n'auront pas combattu ».

En effet, la Nation qui assumerait aujourd'hui les responsabilités d'une nouvelle guerre, serait regardée par l'univers, non seulement comme aliénée, mais aussi comme assassine. Nous rêvons tous à l'avènement d'une ère nouvelle, où les conflits entre les peuples se régleront désormais, non pas suivant la force brutale, mais suivant les principes du droit et de la justice. Aussi, le cauchemar d'une nouvelle coalition entre nations doit être considéré comme dissipé; car, il nous semble qu'aucun homme politique sensé ne se risquerait aujourd'hui à entraîner son pays dans la catastrophe.

Qu'en résultera-t-il, pour celui qui déchainera la guerre? Écoutons encore M. Valéry:

« Ce dont il est assuré, ce sont des pertes immenses en vies humaines et en biens, qu'il devra éprouver sans compensation, car dans les époques dont les puissants moyens de production se changent en quelques jours en puissants moyens de destruction, dans un siècle où chaque découverte, chaque invention vient menacer le genre humain aussi bien que le servir, les dommages seront tels que tout ce qu'on pourra exiger du vaincu épuisé ne rendra qu'une infime fraction des énormes ressources consumées. Voilà des certitudes. Il s'y ajoute une forte et redoutable probabilité qui est celle de désordres et de bouleversements intérieurs incalculables ».

Que peut-on ajouter qui vaille la peine d'être dit, après ces paroles éloquentes, lourdes d'un esprit de haute portée philosophique et sociale? Après les avoir lues, il est de notre devoir de les méditer, de les graver dans notre mémoire en tâchant de profiter de la grande leçon qu'elles contiennent. Que l'on se souvienne de tant de destructions, de tant de massacres des populations innocentes, de tant de jeunesse fauchée, et si l'on ose qu'on déchaîne de gaieté de cœur ce fléau sur le monde.

« Quelle étrange époque, dit M. Valéry—ou plutôt quels étranges esprits que les esprits responsables de ces pensées! »

Mais non! Les tombes innombrables sont là pour garder allumée la flamme du terrifiant souvenir. « Les morts parlent ».

Notre âme saignante encore de ses blessures morales n'a plus qu'une aspiration: oublier le passé, en forgeant, dans une entente cordiale entre peuples, l'avenir!

GEORGES PRATSICA

Les institutions et les personnes, qui ont reçu jusqu'ici « Les Balkans » à titre d'essai, sont priées de faire savoir à l'administration si elles désirent s'y abonner, l'envoi gratuit devant être supprimé à partir du prochain cahier.

GRÉGOIRE XENOPOULOS DE L'ACADÉMIE D'ATHÈNES

Grégoire Xénopoulos, le nouvel académicien, est né le 9 Décembre 1867 à Constantinople, dans l'illustre quartier de Phanar. Son père, Denis Xénopoulos, était originaire de Zante et sa mère Efthalia Thomas, était phanariote.

Après avoir séjourné dans l'île parternelle, Grégoire Xénopoulos vint à Athènes en 1883 pour s'inscrire à la Faculté, mais il ne tarda pas à se consacrer à la littérature. Il s'y consacra même si entièrement, que depuis 1885, date de son premier livre, il n'a pas cessé d'enrichir les lettres grecques d'un nombre considérable d'ouvrages dont plusieurs ont été traduits en langues étrangères.

L'activité littéraire de Grégoire Xénopoulos est si vaste qu'une vue d'ensemble sur son œuvre est malaisée. Depuis de longues années il dirige avec un rare bonheur notre unique revue enfantine, la célèbre «Diaplassis», qui fidèle à son titre, a réellement façonné plusieurs générations d'enfants. En outre, un grand nombre de ses récits et plusieurs petites pièces de théâtre sont également consacrées à la jeunesse.

Au début de sa carrière Grégoire Xénopoulos avait activement collaboré à la revue «Hestia», dont il avait été rédacteur en chef de 1890 à 1895. Depuis 1927 il dirige la «NEA HESTIA», revue littéraire bi-mensuelle qui se propose en quelque sorte de continuer les traditions de l'ancienne revue de même nom et qui grâce au tact de son directeur, qui sait allier une légitime prudence à une saine conception des tendances modernes reflète aussi parfaitement que possible notre vie littéraire. Durant le quart de siècle qui s'écoule entre l'ancienne et la nouvelle «Hestia», Grégoire Xénopoulos a dispensé à profusion sa collaboration littéraire dans la plupart des journaux grecs sans toutefois faire du journa-

lisme proprement dit.

Car Xénopoulos est avant tout un «homme de lettres». Notre unique «homme de lettres». Fier de ses grands succès, sensible à la critique, batailleur quand il lui faut se défendre contre ses nombreux détracteurs, il a su traverser le siècle sans jamais céder à la tentation des fonctions et des sinécures officielles, sans jamais se départir de la règle de vie qu'il s'est tracée, loin du monde et cependant mêlé à toutes les querelles, constamment penché sur sa table de travail sans cependant déchoir en forçat de la plume. Sa vie a été jusqu'ici une longue journée de travail. Il suffit de le voir dans la rue, les rares fois où il s'y aventure, pour reconnaître à son pas quelque peu hésitant, à ses yeux de myope, à son air vaguement inquiet, l'homme qui vient de quitter sa table de travail et qui visiblement ne demande pas mieux que d'y retourner.

A ces traits ne serait-on pas induit à croire que Xénopoulos est une espèce d'ascète, plus porté à des spéculations métaphysiques qu'à l'exacte observation de la réalité? Il n'en est pas ainsi cependant. L'ensemble de son œuvre témoigne que la qualité maîtresse, une des qualités maîtresses de cet écrivain qui en a tant, est justement le sens de la réalité. Ce fut même par une comédie réaliste qu'il fit ses débuts au théâtre, en 1895.

A une époque où la tragédie artificielle traînait sur les planches du théâtre grec une existence moribonde, il eut l'audace de donner une série de pièces vivantes, tirées de la vie et des mœurs de la bourgeoisie grecque, conformes aux aspirations latentes du public («Le Père Adoptif», «Le Tiers»).

Ce fut également à cette première période de son activité scénique qu'il donna «Le Sé-

cret de *la Comtesse Valere*, oeuvre puissante que la critique a placée parmi les chefs-d'oeuvre du maître. Après une courte interruption, qu'il employa à tâter le pouls de son public, Grégoire Xénopoulos revint au théâtre avec deux pièces à immense succès, «*Photini Sandri*» et «*Stella Viollanti*», dont les représentations se comptent aujourd'hui par centaines. Ces succès, uniques dans les annales de notre théâtre, ont été suivis d'un grand nombre de pièces, comédies ou drames. («*La Tentation*», «*Rachel*») qui achevèrent d'affirmer la maîtrise de l'auteur. L'année 1915 marque le commencement de ce que M. Xénopoulos appelle la troisième et dernière période de son activité théâtrale. Sans se refuser le plaisir d'attendrir son public avec de légères comédies de mœurs (*Les Etudiants*) ou de l'amuser avec des farces («*Ce n'est pas moi*», «*le Détective*»), Xénopoulos aborde, de même qu'à ses débuts, les grands problèmes de notre société actuelle («*L'honneur du Frère*» suivi du «*Procès de Thanassi*»); parmi les oeuvres de cette dernière période, «*Humain*», drame psychologique, pose, sans la résoudre hélas, le problème de l'attitude de l'homme à l'approche de la mort entre l'angoisse et la résignation; c'est peut-être la plus belle pièce de M. Xénopoulos.

Construites avec un parfait équilibre, conduites à travers un dialogue qui ne sonne jamais faux, brodées autour d'une action toujours intéressante par elle-même, baignées dans une atmosphère de poésie, la plupart des pièces de M. Xénopoulos possèdent à côté de leur valeur littéraire une importance historique considérable. Elles ont introduit chez nous le théâtre vivant, elles ont créé elles ont imposé la langue usuelle elles ont graduellement élevé le goût du public, elles ont imposé la langue usuelle, elles ont adopté et appliqué les conquêtes de la technique moderne («*La femme aux trois Visages*», pièce en quinze tableaux), en deux mots elles ont entièrement renouvelé



M. GRÉGOIRE XÉNOPOULOS
de l'Académie d'Athènes

le théâtre néo-grec.

Ce n'est là cependant qu'un aspect isolé de l'étonnante activité littéraire de Grégoire Xénopoulos. Car, s'il a renouvelé le théâtre il a peut-être fait plus pur le récit en prose sous toutes ses formes : il a pour ainsi dire créé auprès du public le besoin de la lecture. A raison de plus d'un volume par année il lui a offert jusqu'à présent une quarantaine de romans, un grand nombre de nouvelles et d'innombrables contes, toujours impatiemment attendus par un public qu'il possède le secret de charmer et dont il a su devenir l'auteur préféré l'écrivain de prédilection.

Ses nombreux ennemis ont essayé d'attribuer le prodigieux succès de ses romans à certaines peintures hardies, qu'en effet il n'a pas hésité à intercaler dans ses ouvrages. Mais c'est là un grief qui sent trop son Tartufe. Une simple lecture de bonne foi persuade que l'auteur ne se complait pas spécialement dans ce genre de tableaux. Observateur de la vie il ne peut que faire sa part au facteur sexuel; encore cette part

n'est-elle pas aussi large que chez plusieurs écrivains, dont cependant la licence n'a pas réussi à faire des auteurs à succès. Du reste, les romans de Xénopoulos possèdent des qualités trop solides pour que leur succès ne soit pas entièrement légitime. Soit qu'il décrive les mœurs des bourgeois ou des grands seigneurs de Zante, soit qu'il s'attache plutôt à celles du monde et demi-monde de la capitale, il fait toujours ressemblant et chacun de ses livres est une création empruntée à la vie.

Son observation psychologique, sans être doctrinaire et sans tourner à l'introspection, achève le portrait de ses personnages avec une finesse de touche, qui se passe volontiers du pompeux appareil des romans à la mode. Mais ce qui nous charme particulièrement dans les romans de Xénopoulos c'est l'atmosphère de poésie qui s'en dégage. Elle échappe à l'analyse comme toute poésie, mais ceux qui ont lu ces romans en conservent longtemps « l'odorant Souvenir ». Grégoire Xénopoulos entre dans l'immortalité académique suivi d'un cortège émouvant de jeunes filles et de jeunes-femmes, ses héroïnes, enfants de son cœur, fleurs vivantes qui lui tressent la plus belle guirlande de gloire.

Pour compléter tant soit peu ce coup d'oeil sur l'œuvre de Xénopoulos, il eût fallu parler de son activité de critique. Là comme partout sa qualité dominante consiste dans ce parfait équilibre des forces conservatrices et des tendances modernes. Il dénonce les extravagances mais il ne se laisse pas dévancer par son époque. Là où le public désorienté ne voit encore que brouillard, il sait discerner l'ouvrage qui sort de main de maître. N'a-t-il pas révélé les sonnets de Jean Gryparis et les poèmes de Cavafis?

Qu'il nous soit permis de terminer en rendant au maître un hommage public de reconnaissance personnelle. Car M. Xénopoulos, qui joint des qualités de cœur à ses mérites d'écrivain, a eu l'indulgence — voici plus de dix ans — de préfacer

le premier ouvrage de celui qui écrit ces lignes. X. LEFCOPARIDIS

Notre Revue est en vente :

A ATHENES :

Librairie Elefthéroudakis
Place de la Constitution.

Librairie Kauffmann
Rue du Stade 28
(dans le passage)

Librairie Vaphiadis
Rue du Stade N° 30

Librairie du Progrès
Rue du Stade N° 10

Librairie Depastas
Rue Voucourestiou N° 2

A TIRANA

Librairie Lumo Skendo

A SOFIA

Librairie française
6 Boulevard Tzar Ostroboditel

A BELGRAD

Librairie française
Rue du Prince Michel 19/22

A STAMBOUL

La Grande Librairie Mondiale
Beyoglu 469

AU CAIRE

Librairie Avatis-Feggula

A ALEXANDRIE

Librairie Sp. Grivas
Boulevard Saad Zagloul 11

A BUCAREST

Librairie Alcalay
Calea Victoriei

Libraria Pavel Suru
Calea Victoriei

INFORMATIONS POLITIQUES

ALBANIE

L'opinion publique albanaise a accueilli avec une profonde indignation la nouvelle de l'attentat de Vienne. On sait que S.M. le roi Ahmed Zoghu, qui s'était rendu à la capitale autrichienne pour y consulter des médecins, a été l'objet d'un attentat à la sortie du théâtre de l'Opéra. Les balles atteignirent le commandant Topolay, aide de camp du roi et M. Libohova, maréchal de la Cour. Le commandant Topolay a succombé peu après à ses blessures.

Les auteurs de l'attentat ont été aussitôt arrêtés; ce sont deux réfugiés politiques, Dok Chieloshi et Aziz Sami, tous deux anciens officiers, appartenant à l'organisation Bachkinikibater; ils ont déclaré avoir agi pour des raisons de vengeance personnelle; néanmoins, en dépit de ces affirmations, les journaux italiens ont vu dans cet attentat une confirmation indirecte de la nouvelle, suivant laquelle un certain nombre de réfugiés politiques albanais se seraient rassemblés à proximité de la frontière albanaise pour tenter de pénétrer dans le territoire. Cette information ajoutait que le rassemblement était conduit par Cani bey Kriezion.

À la suite de cet attentat la police de Vienne a procédé à de nombreuses arrestations de ressortissants albanais, dont la plupart ont été expulsés du territoire autrichien.

À Tirana, l'indignation provoquée à la nouvelle de l'attentat a vite fait place à des manifestations de joie, quand on a su que le souverain était indemne. Réunie en séance extraordinaire la Chambre a voté une adresse exprimant l'attachement du peuple au roi.

La santé de S. M. s'étant complètement rétablie le Souverain albanaise est rentré dans sa capitale.

* *

Les rapports avec la Turquie.

Suivant une information de source anglaise l'ambassadeur d'Italie à Ankara se serait offert à s'entremettre pour le rétablissement des rapports officiels entre la Turquie et l'Albanie.

BULGARIE

Les relations gréco-bulgares.

L'incident regrettable, survenu à la frontière gréco-bulgare et qui a coûté la vie à un soldat grec, aurait eu en d'autres temps une répercussion des plus fâcheuses sur les relations des deux pays voisins. Par bonheur, la Presse, qui dans les affaires de cette nature ne mesure pas toujours la portée de ses commentaires, a su



S.M. le roi AHMET ZOGOU

faire preuve cette fois-ci d'une modération de langage qui a sans doute beaucoup contribué à limiter l'événement dans les bornes d'un incident de frontière, déplorable en soi, mais dénué de conséquences politiques.

Par contre une partie de la presse européenne s'est montrée à cette occasion particulièrement soucieuse de la paix balkanique, qui semblait compromise à ses yeux par l'incident en question. Ces appréhensions semblent exagérées. La presse européenne n'est pas encore suffisamment pénétrée du changement fondamental intervenu dans l'état d'esprit des gouvernants et des gouvernés balkaniques. Il faut toutefois reconnaître que les rapports entre la Grèce et la Bulgarie prêtent à quelque malentendu, puisque les problèmes en litige qui divisent les deux pays n'ont pu encore être ré-

solus. L'établissement de relations amicales entre la Bulgarie et la Grèce revêt en effet un caractère de nécessité qui n'échappe ni aux peuples directement intéressés ni à l'opinion des Puissances occidentales. Témoin l'intervention récente de M. Henderson, Ministre des Affaires étrangères britannique qui a fait entrer la question gréco-bulgare dans une phase nouvelle.

La solution par voie d'arbitrage, des différends qui divisent les deux pays, avait été précédemment envisagée par les deux gouvernements et notamment à l'occasion des suggestions dont M. de Regnier, membre neutre de la Commission Mixte d'émigration, s'était fait le porteur en Décembre dernier. L'intervention récente du Ministre des Affaires étrangères britannique, soutenu par les Gouvernements français et italien, préconisait les modes de solution suivants:

a) Renvoi à la Cour permanente de Justice Internationale de La Haye de la question de savoir si les prétentions des grecs d'Anchialos et les déclarations d'émigrés bulgares, soumises hors-délai, sont recevables au point de vue forme.

b) En cas de désaccord sur les créances de l'arbitre M. Wuarin, renvoi de la question à l'arbitrage spécial prévu à l'article 14 de l'Accord de la Haye de 1930.

c) renvoi des autres différends à l'arbitrage des membres neutres de la Commission Mixte d'émigration gréco-bulgare, complétée par l'adjonction d'un juriste.

La démarche du Ministre des affaires Etrangères britanniques avait été précédée, comme on sait, de conversations directes entre M. Henderson et les ministres des affaires Etrangères de Bulgarie et de Grèce, lors de leur dernier séjour à Genève au cours de la session du Conseil de la S.D.N.

Le gouvernement Hellénique a dès le début, accepté la proposition anglaise. Quant au Gouvernement bulgare, tout en acceptant le principe, il a formulé certaines réserves. La thèse bulgare établit une différence entre les questions à proprement parler en suspens et celles qui ont déjà trouvé une solution soit devant les tribunaux d'arbitrage, soit devant les divers tribunaux spéciaux prévus par les traités. Au sujet de cette catégorie de questions déjà tranchées le gouvernement bulgare estime qu'il est dans l'intérêt du prestige des tribunaux internationaux de ne pas les soumettre à nouveau à l'arbitrage. Faut-il en conclure que la démarche britannique n'aura été qu'une tentative sans suite; il est permis d'espérer qu'il en sera autrement. Aux dernières nouvelles, le ministre d'Angleterre à Sofia a eu un nouvel entretien avec M. Bouroff; sa démarche

d'Italie. D'autre part, l'opinion publique ne paraît pas unanime en ce qui touche les réserves formulées par le Gouvernement. Elle comprendrait mal, en tout cas, dans les deux pays, que les dirigeants n'aient pas su trouver finalement la formule heureuse qui permettrait d'entrer dans le fond des questions en litige et d'arriver à une honnête liquidation de ces différends d'ordre purement matériel.

* *

Le soixante-dixième anniversaire du roi Ferdinand.

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de naissance de l'ancien roi Ferdinand, une grande partie de la presse bulgare consacre de longs articles au souverain qui pendant trente et un ans a régné sur la Bulgarie.

La presse bulgare est presque unanime à reconnaître que pendant les premières vingt cinq années de son règne le roi Ferdinand a guidé son peuple dans la voie du progrès. Le quotidien de Sofia «La Bulgarie» écrit entre autres: «...Instruction publique, économie nationale voies et communications, chemins de fer et ports, développement et embellissement des villes, tout est en progrès constant et ininterrompu durant cette époque bienheureuse. L'Etat se consolide, la conscience nationale se raffermît et la foi en l'avenir se précise et stimule les efforts vers plus de bien-être et plus de culture.

Dans cette oeuvre de grande envergure qui a transformé prodigieusement l'aspect et l'essence même du pays, la part de l'ancien Souverain est évidente et il serait puéril de vouloir la nier.

Cette part devient plus visible encore aujourd'hui, où sous le règne du Roi Boris, son Fils, l'oeuvre interrompue par les guerres est très heureusement reprise sous les auspices d'un Souverain pacifique inspiré de toute évidence par l'exemple salutaire de la période de paix de l'ancien règne.»

GRECE

Une mise au point au sujet des minorités.

A son retour de Genève M. le Ministre des Affaires étrangères ayant exposé devant le Chambre les travaux du Conseil de la S.d.N., M. A. Papanastassiou a prié le Ministre de vouloir bien l'éclairer sur le sens de la déclaration qu'il avait faite devant le Conseil, à savoir que la Grèce est en faveur de la protection des minorités sans s'opposer à leur assimilation.

M. le Ministre des Affaires Etrangères a répondu que les déclarations en question, faites en Septembre dernier, n'ont pas été fidèlement rapportées. Il explique que les intentions des auteurs des traités des minorités étaient de ga-

ranter ces dernières contre toute tentative de violente assimilation. Il cite à titre d'exemple un grand nombre de Grecs de Russie et de Roumanie qui ont été assimilés sans aucune contrainte et qui ont aujourd'hui une conscience nationale russe ou roumaine. L'histoire prouve, dit-il que l'assimilation est un phénomène presque naturel, là où on se trouve en présence d'une civilisation supérieure et où les différences religieuses n'ont pas produit de violentes oppositions. L'assimilation sans contrainte, là où on se trouve en présence d'une civilisation supérieure ou égale, nulle force ne peut l'empêcher, mais certes tout homme se révolte à la pensée d'une assimilation par des moyens illicites.

M. Papanastassiou a fait observer qu'à la suite des déclarations de M. le Ministre, qui écarte les moyens d'assimilation violents et systématiques, le malentendu est dissipé.

* *

La direction de la presse.

La direction du Bureau de la Presse au Ministère des Affaires étrangères a été assumée par M. Cimon Diamantopoulos, Directeur au Ministère, ancien Président de la Délégation hellénique à la Commission Mixte pour l'échange des population grecques et turques.

ROUMANIE

Le congrès du parti libéral a été ce mois-ci, l'événement le plus considérable de la vie politique en Roumanie. C'était le premier congrès du parti après la mort de Vintila Bratiano et l'élection comme chef de M. Duca. Il avait d'ailleurs pour but principal de ratifier cette élection, selon les traditions du parti.

Ce congrès ne revêtait pas le caractère d'une vaste réunion populaire, mais il réunissait les représentants des organisations du parti dans tout le pays, au nombre de 2000 environ. M. Duca, qui est un des as de la tribune roumaine, a exposé le programme du parti libéral sur tous les points de la vie du pays. En résumé ce programme comprend les points essentiels suivants:

- 1) Eloignement du pouvoir du gouvernement actuel et du parti national agrarien.
- 2) Formation d'un gouvernement du parti libéral.
- 3) Participation des libéraux dans un gouvernement éventuel de coalition.
- 4) Attachement au roi Carol et au régime royaliste.
- 5) En ce qui concerne la politique étrangère, collaboration à la fondation de l'Union Européenne, à l'oeuvre de la Société des Nations et au maintien des traités existants.

Il est à noter que c'est pour la première fois, depuis sa longue existence, que le parti libéral, pour faire opposition au gouvernement, se base sur ses forces parlementaires et non pas sur sa grande force dans les coulisses. Toute fois il se présente uni, discipliné et vigoureux. Il a montré par ce congrès, qu'il constitue un organisme très fort, que le pays et la Couronne doivent prendre en considération sérieuse.

Dace

TURQUIE

A la suite de sa tournée dans les provinces le Président de la République a convoqué le Conseil des Ministres en séance extraordinaire. Le Conseil, s'étant assuré également l'assentiment du Président de la Grande Assemblée et du Chef de l'Etat-major, a décidé de procéder à des nouvelles élections législatives.

Cette décision a été suivie d'un message que le Président de la République a adressé au comité directeur du parti du peuple et dont voici la teneur:

«Vous n'ignorez pas qu'au cours de ces derniers mois des efforts ont été déployés pour créer une atmosphère défavorable dans le pays en ce qui concerne l'action politique et administrative du parti républicain du Peuple. Il est naturel qu'il y ait des lacunes dans un pays qui a été négligé depuis des siècles. Il est aussi hors de doute que d'aucuns ne doivent pas être contents de l'application de notre politique salutaire pour la nation.

«Ne voyant pas ou ne voulant pas se rendre compte des principes élevés de cette politique, ils ont tenté de la noircir aux yeux et dans la pensée de la Nation. Les moyens qu'ils ont employés dans ce but doivent attirer l'attention de la nation. Mais malgré tout, le bon sens et le sentiment pur du peuple n'ont pas été ébranlés. Cette vérité, j'ai pu la constater de mes propres yeux aux cours de ma tournée de trois mois à travers le pays.

«Mon parti estime que son programme est le meilleur pour la Nation et le pays, et que la nation est avec moi. Notre parti est en état de prouver à quiconque hésite et doute que la confiance du peuple en lui demeure entière.

«Mais je considère qu'il est bon que l'élection des députés du parti du Peuple soit renouvelée, afin que je constate jusqu'à quel point j'ai le consentement de la nation dans l'application de certaines mesures que j'envisage. Et j'ai la conviction que lorsque la nation qui constitue pour nous une source d'inspiration et de force dans toutes nos initiatives nous accordera de nouveau sa confiance, on verra une fois de plus combien sont inébranlables les bases sur lesquelles nous fondons nos efforts».

La nouvelle Chambre sera réunie vers la fin du mois d'avril.

* *

La ratification des accords gréco-turcs et l'échange des instruments.

La Grande Assemblée Nationale ayant ratifié à l'unanimité les accords gréco-turcs, l'échange des instruments aura lieu à Athènes, au cours de la prochaine visite du Président du Conseil et du Ministre des Affaires étrangères dans la Capitale hellénique.

* *

Un vœu de Tevfik Ruchdi bey pour le règlement des différends gréco-bulgares.

Au cours de son exposé devant la Grande Assemblée Nationale sur les accords gréco-turcs, Tevfik Ruchdi bey, Ministre des Affaires

étrangères, a saisi l'occasion de manifester le désir du Gouvernement turc de voir s'aplanir les différends qui partagent encore la Grèce et la Bulgarie. «La sincérité qui nous anime, a-t-il conclu, à l'égard des deux voisins et notre attachement à la paix font que je ne cesse de former des vœux pour que ces voisins amis parviennent enfin à régler d'une façon conforme à leurs intérêts les questions qui les séparent par la conclusion d'un traité analogue à celui intervenu entre nous et la Grèce».

YUGOSLAVIE

La Légation de Yougoslavie à Athènes.

Suivant une information de l'Agence «Avala» M. Bosco Christich, ministre de Yougoslavie à La Haye, serait chargé de la Légation à Athènes en remplacement de M. Voutchkovitch.

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ALBANIE

Les tremblements de terre de Koritsa

Les dommages causés par les derniers tremblements de terre de Koritsa ont atteint les proportions d'une véritable catastrophe: ils sont évalués à cinq millions de francs or, environ.

Le Gouvernement a distribué aux sinistrés les premiers secours; la Chambre a voté des crédits de 100 mille francs or, les communes et le peuple albanais se sont imposés de lourds sacrifices pour venir en aide à leurs frères éprouvés. Tous ont fait preuve, dans cette triste circonstance, d'un sentiment de solidarité digne de tout éloge. Malheureusement ces secours sont insuffisants. Il y a quelques mois, les tremblements de terre d'Avlona avaient déjà considérablement épuisé les ressources de la charité privée et, cette fois-ci, l'étendue de la catastrophe ne saurait être envisagée avec les moyens dont on dispose jusqu'à maintenant. La seule solution du problème serait pour la commune de Koritsa de contracter un emprunt garanti par l'Etat et à longue échéance. Le Gouvernement envisage cette solution.

* *

L'Albanie et les décisions de la Conférence du travail.

Par lettre en date du 15 Janvier le Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères d'Albanie a fait connaître au Bureau International du Travail qu'il avait soumis au Parlement les

conventions et recommandations adoptées par la Conférence du travail, aux quatorze sessions qu'elle a tenues jusqu'à présent.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, a ajouté qu'il espérait que plusieurs de ces conventions seraient transformées en loi et contribueraient ainsi à la création, en Albanie, d'une législation du travail fondée sur les principes adoptés par l'Organisation internationale du Travail.

* *

Le commerce avec la Yougoslavie.

Suivant les informations du «Jugoslovenski Glasnik» les échanges commerciaux entre l'Albanie et la Yougoslavie ont pris dernièrement une extension appréciable. En connexion avec l'activité assez vive de l'industrie du bâtiment de Draç et de Tirana, on voit surtout s'accroître sur le marché albanais la demande de bois et de ciment yougoslaves. D'autre part on négocie l'octroi de tarifs ferroviaires de faveur, pour faciliter les exportations de sucre yougoslave à destination de l'Albanie.

* *

L'élaboration du budget.

Le Corps législatif, qui poursuit ses travaux, aura bientôt à voter la loi financière pour l'exercice courant. Le budget de l'exercice écoulé ayant été clos par un déficit de 4 millions de francs or, le Gouvernement s'efforce de réduire d'autant le budget des dépenses actuel, qui atteindrait ainsi 28 millions de francs or.

BULGARIE**Une convention avec l'Espagne.**

Un projet de convention de commerce et de navigation a été remis par la Légation d'Espagne à Sofia au Ministère des Affaires étrangères. L'établissement de relations directes entre les producteurs et les exportateurs des deux pays fera, semble-t-il l'objet d'une convention entre les deux Etats.

**

L'office des céréales.

La direction pour l'achat et l'exportation des céréales, qui a été récemment constituée, a commencé de fonctionner dans 127 localités. Elle a conclu, jusqu'à la fin Janvier, 39 achats de céréales, soit 4047 tonnes de blé d'hiver, 473 tonnes de maïs, 790 de seigle et 622 d'orge.

GRÈCE**La simplification du système administratif.**

Le ministre des Finances a soumis à la Chambre un projet de loi l'autorisant à engager un spécialiste pour la réorganisation technique des services publics.

Il a été, en effet, observé, que malgré l'application et l'assiduité des fonctionnaires, le système administratif actuel ne répond pas aux besoins des services et du public. Comment en serait-il autrement puisque nous sommes encore régis dans ce domaine par les règlements de 1833? C'est pour modifier ce système suranné, pour dépouiller l'administration de tout vain formalisme et pour combattre le fléau de la bureaucratie que le Ministre des Finances a soumis à la Chambre le projet de loi en question.

**

Les Inondations en Thessalie.

Suivant le rapport du préfet de Larissa la superficie totale recouverte par les eaux du Pénée est évaluée à 50.000 stremmata environ, dont la moitié était ensemencée. Sur ces chiffres, 17.000 stremmata environ ont été complètement détruits. Le reste de la partie ensemencée n'a subi que des dégâts évalués à 25 %, les eaux s'étant retirées à temps.

**

La société pour la vente de fruits.

Une Société anonyme est sur le point d'être fondée, sous les auspices du Gouvernement, pour le transport et la vente de raisins et d'autres fruits frais sur les marchés

étrangers. Parmi les actionnaires-fondateurs on cite la Banque Nationale, la Banque agricole, les Chemins de fer de l'Etat et ceux du Péloponèse; la Société serait prête à commencer ses travaux dès l'été prochain.

Le succès de cette entreprise étant subordonné en grande partie aux choix des qualités il est question de prier les grandes maisons de l'Europe centrale d'envoyer en Grèce des représentants qui assisteraient les fonctionnaires de l'Etat dans l'exercice du contrôle

**

L'Emission de l'emprunt productif.

A la veille de son départ pour Londres, M. A. Diomidis, gouverneur de la Banque de Grèce, a fait les communications suivantes :

— « Je me rends à Londres, d'ordre du gouvernement hellénique, pour la conclusion de la seconde tranche de l'emprunt productif. D'après les informations que nous avons de l'étranger, l'émission de l'emprunt est assurée.

« De l'avis de la Banque Nationale et de la Banque de Grèce, une partie de l'emprunt productif peut être émise aussi en Grèce car, ainsi que l'ont prouvé les derniers emprunts organisés par la Banque Nationale, le marché hellénique demande à participer, lui aussi, au nouvel emprunt.

« L'émission simultanée en Grèce nous renforce sensiblement, car elle démontre par des faits que le capital hellénique est prêt à coopérer à des émissions effectuées à l'étranger, prouvant ainsi la résistance financière et la maturité du pays.

« De même, il ressort des informations que nous avons de France, que les dispositions des milieux compétents de ce pays s'accordent avec les nôtres qui tendent au renouvellement de nos rapports avec le marché de Paris qui, avant la guerre, était la principale source à laquelle nous puisions des capitaux. Mais à cette heure précisément, le marché de Paris se trouve surchargé d'emprunts yougoslaves, roumains et intérieurs de conversion français.

« Dans ces conditions, nous estimons qu'il serait plus opportun de réserver notre recours au marché français à des moments où celui-ci sera plus à l'aise et libre de grande demande. Nous devons aussi considérer comme un témoignage d'appréciation de notre crédit le fait que les milieux bancaires français qui, jusqu'ici, se tenaient à l'écart des opérations d'emprunt du gouvernement hellénique, se montrent maintenant disposés à y prendre une part active. Nous avons en outre des indices semblables de la part des mar-

chés de la Hollande et de la Suède qui demandent à participer à l'émission de notre emprunt.

«Certes, nous ne devons pas oublier que la période que nous traversons, n'est point facile. Le capital témoigne d'un manque d'empressement pour tout placement à long terme. Il règne une instabilité et une incertitude qui influencent profondément tous les marchés du monde. Nous constatons ainsi que les fonds d'Etat de nations puissantes fléchissent et qu'un grand nombre d'entre eux se heurtent à une forte réaction, le capital leur refusant sa confiance.

«Cependant, malgré cette crise et l'incertitude qui prévalent un peu partout, le crédit de la Grèce se maintient haut, et les valeurs helléniques sont constamment en hausse à la Bourse de Londres; tandis que des valeurs d'autres Etats marquent une baisse continue. Cela tient à la confiance qu'à la suite d'un profond examen les Anglais—toujours réalistes—ont acquise pour les choses grecques. La réalité leur a montré que l'ordre financier dénote des finances saines et une économie nationale robuste.

«Ceux qui confient leurs capitaux savent bien que ces capitaux ne sont pas employés à des dépenses stériles mais à des travaux ayant un rendement assuré. Mais ils savent aussi que leurs capitaux viennent renforcer un pays dont l'équilibre politique et social est inébranlable.

«La deuxième tranche de l'emprunt productif qui va être conclue servira en partie à rembourser les avances obtenues l'année dernière; le reste sera absolument suffisant pour continuer, en toute aisance, les travaux en cours d'exécution».

M. Diomidis a visité Londres et Paris, il a communiqué au gouvernement ses impressions sur les dispositions de ces marchés financiers.

Il semble certain que l'emprunt sera réduit à 6 millions de Livres sterling, dont cinq millions seront émis sur le marché anglais avec la participation des marchés suédois et hollandais et un million sur le marché hellénique.

* *

L'achat de tabacs grecs par le Monopole Tchécoslovaque.

Le bureau pour la protection du tabac de Salonique ayant été informé que le Monopole Tchécoslovaque ne se propose d'acheter que 2 millions de kilogrammes de tabacs grecs, sur les 9 millions de tabacs d'Orient qu'il compte se procurer, le Ministère des Affaires étrangères a été prié d'entreprendre des démarches auprès du Gouvernement Tchécoslovaque.

Les statistiques du B. I. T.

Le Bureau International du Travail se proposant de dresser une statistique internationale complète du mouvement ouvrier, M. J. Nixon, fonctionnaire de la section des recherches statistiques du B.I.T. a demandé au Ministère de l'Economie Nationale les éléments nécessaires à son travail, notamment en ce qui concerne le nombre des ouvriers engagés, celui des chômeurs, les conditions de travail etc.

Malheureusement, les services de statistique n'étant pas suffisamment organisés, le Ministère n'a pu offrir à M. Nixon que des éléments sommaires. On espère que les bureaux de travail qui sont en voie d'organisation, seront bientôt en mesure de présenter des statistiques complètes et exactes sur tous les points.

ROUMANIE

Le mouvement maritime du Danube.

Le mouvement maritime du Danube pendant l'année 1930 marque 845 bâtiments de 1.482.411 tonn. reg. contre 644 bâtiments de 1.068.288 tonn. reg. de l'année 1929. Au point de vue de pavillon ces bâtiments se répartiront comme suit:

Pavillon	1930	
	Bâtiments	Tonnage.
Grèce	220	340.606
Italie	157	334.779
Angleterre	139	262.397
Roumanie	53	97.084
France	46	56.306
Hollande	44	74.076
Divers	186	327.165
Total	845	1.482.411

Pavillon	1929	
	Bâtiments	Tonnage.
Grèce	198	252.111
Italie	114	270.979
Angleterre	126	245.249
Roumanie	27	55.536
France	42	39.409
Hollande	25	31.034
Divers	112	173.970
Total	644	1.068.288

Il ressort de ce qui précède que le pavillon hellénique est celui qui occupe la première place, tant au point de vue de nombre de bâtiments que de tonnage. Il atteint 23% du total, avec une moyenne de 1550 tonnes par bâtiment. Le pavillon italien occupe le deuxième rang avec 22% et 2.132 T.R. Viennent ensuite le pavillon anglais 17. 7% et 1900 T.R. roumain avec 6.5% et 1.832 T. R. et le reste avec une proportion de 30. 2% et une moyenne de 1621.T.R.

Les marchandises exportées par les ports danubiens présentent le tableau suivant:

	1930	1929	
Céréales T.	2.743.171	1.701.467	1.941.704
Marchandises générales	42.467	45.302	2.835
Bois de construction	831.138	921.118	110.020

L'exportation de bois de construction a été pratiquée en premier lieu par les armateurs grecs du Danube. Celles des céréales et des marchandises générales par les bureaux étrangers.

Le Ministère des Finances, se conformant aux suggestions du congrès de l'Union Internationale des Chambres de Commerce, tenu à Cracovie, et désireux d'accorder toutes les facilités commerciales à la navigation du Danube, à supprimer les droits de port pour les charbons de provenance étrangère et destinés à l'approvisionnement des navires.

D'autre part le Ministère de l'Intérieur a arrêté que les marchandises débarquées dans les ports danubiens et destinées à l'intérieur seront exemptées de taxes commerciales, à l'exception des marchandises destinées à être consommées sur place.

S.K. Pétaludi

**

L'emprunt roumain.

A la suite de négociations laborieuses la convention de l'emprunt roumain en France a été signée à Paris. L'emprunt sera émis sous la garantie du gouvernement roumain, il s'élèvera à 1325 millions de francs français dont 575 millions seront couverts en France et le reste à l'étranger. L'emprunt sera émis au prix de 87% et il sera amorti dans un délai de 30 ans; Diverses dispositions fournissent les garanties nécessaires aux porteurs.

TURQUIE

La Turquie à l'Exposition Internationale de Salonique.

Il semble certain que la Turquie participera à la prochaine Exposition Internationale de Salonique, qui aura lieu à mois de Septembre. On espère que la participation de la Turquie à cette Exposition contribuera à faciliter les exportations turques en Grèce de coton, de laine, et de charbon.

**

Une coopérative de consommation et de production à Ankara.

Sur l'initiative du Président de la République une société coopérative de consommation a été

constituée à Ankara, en vue de servir de modèle aux sociétés de même nature qui seront constituées dans les autres parties du pays.

Le Président de la République se proposerait en outre de constituer une société coopérative de production qui servira également de modèle aux autres sociétés analogues du pays.

**

La direction de la Banque d'Etat.

Saradjoglou Chukri bey, ex-Ministre des Finances et ancien Président de la Délégation turque à la Commission Mixte pour l'échange des populations turques et grecques, a été nommé Gouverneur de la Banque d'Etat.

**

Le commerce extérieur.

Pendant le 1er semestre de 1930 le commerce extérieur de la Turquie a atteint les chiffres suivants:

Importation: 69.155.457 livres turques;

Exportation: 70.992.545. » »

ce qui donne pour l'exportation un excédent de 1.837.188 L.T.

Pendant le semestre correspondant de l'année 1929 les importations s'étaient chiffrées à 121.453.423 livres turques et les exportations à 79.079.336.

La diminution des importations, effet de la crise économique universelle, doit être attribuée en partie au fait qu'en 1929, en prévision de l'application du nouveau tarif douanier, les commerçants avaient procédé à de grands achats à l'étranger. Les stocks ainsi accumulés ont été graduellement absorbés par la consommation en 1930.

YUGOSLAVIE

L'augmentation des droits d'entrée sur les céréales.

En vue de combattre les importations de produits dont les prix portent la marque du dumping, plus spécialement du dumping soviétique, les droits d'entrée sur le froment, le seigle et l'orge à gros grains ont été portés, en vertu d'une loi récente, à 15 et 10 dinars, ceux sur le maïs à 15 et 5 dinars et ceux sur les farines de toutes espèces (excepté les farines de riz, de légumes et de pommes de terre) à 20 et 16 dinars.

**

Les négociations commerciales avec la Tchécoslovaquie.

Les négociations entre les Délégations yougoslave et tchécoslavaque se poursuivent à Prague dans une atmosphère des plus cordiales. Les délégués yougoslaves ont soumis leur liste de revendications et font ressortir l'accroissement

constant des importations yougoslaves originaires de Tchécoslovaquie; ils demandent en échange des facilités pour l'exportation en Tchécoslovaquie de produits agricoles yougoslaves. On est unanime à croire que l'accord ne sera pas long à intervenir.

* *

La restitution de l'épargne des émigrants.

En vertu d'une loi récemment promulguée le gouvernement s'engage à prélever sur le Trésor les sommes nécessaires pour restituer aux émigrants les épargnes qu'ils avaient déposées auprès de la Banque serbe d'agriculture, déclarée en faillite en Novembre 1927. Au terme de cette loi, ont seuls droit à cette restitution les émigrants de nationalité yougoslave qui, au moment où ils avaient effectué leurs dépôts, s'étaient expatriés pour gagner leur vie par un travail manuel ou intellectuel.

La loi autorise le Ministre des Finances à étendre cette mesure sur les dépôts effectués auprès d'autres banques déclarées également en faillite entre le 1er Janvier 1925 et la date de la mise en vigueur de la loi.

* *

L'industrie et le chômage.

L'année 1930 a été marquée par un ralentissement de l'activité industrielle en Yougoslavie.

L'industrie du bois, notamment, sérieusement touchée par le dumping russe depuis le début de 1930 a été contrainte de réduire sensiblement sa production, et certaines entreprises ont même dû interrompre complètement leur exploitation. En outre, la réduction des commandes du gouvernement, causée par la fourniture de wagons provenant d'Allemagne au titre des réparations, a entraîné une diminution de l'activité des ateliers de chemins de fer. D'autre part, l'acuité de la crise agricole a provoqué un fléchissement de la fabrication des engrais artificiels, un ralentissement de l'industrie du textile, qui s'était développée sans arrêt au cours de ces dernières années, et une aggravation de la situation des minoteries, qui se débattaient déjà dans de sérieuses difficultés.

La Chambre de travail de Belgrade a attiré l'attention de la municipalité de cette ville sur l'aggravation du chômage, non seulement parmi les ouvriers industriels, mais encore parmi les employés de commerce et autres; elle a demandé à la municipalité de prendre des mesures pour remédier à cette situation.

La Chambré suggère, notamment, à la municipalité d'instituer des cantines et des foyers municipaux pour les chômeurs. Elle invite, d'autre part, la municipalité à poursuivre immédiatement l'exécution de travaux de construction afin d'assurer un emploi aux chômeurs.

(«Informations Sociales du B.I.T.»)

L'activité de la Banque Hypothécaire.

Dans le courant de l'année 1930 la Banque Hypothécaire d'Etat a accordé un total de 2.971 crédits, d'un montant de 481.7 millions de Dinars.

* *

L'activité de la Banque agricole privilégiée.

Depuis sa fondation, qui remonte à un peu plus d'un an, jusqu'à la fin de l'année 1930, la Banque agricole privilégiée a accordé des crédits s'élevant à 788 millions de dinars. Sur cette somme, 453 millions se rapportent aux crédits individuels-hypothèques, lettres de change-et 335 millions aux emprunts coopératifs. La majeure partie de ces derniers (282 millions) ont été accordés aux coopératives fondées en vertu de la loi sur le crédit agricole.

* *

L'activité de la Banque Nationale.

Nous extrayons de la «Revue économique» de Belgrad la note suivante sur l'activité de la Banque Nationale Yougoslave en 1930:

«La circulation fiduciaire de la Banque Nationale s'est élevée, à la fin de 1930, à 5.397 millions de dinars. A la fin de 1929, elle était de 5.818 millions. On peut donc constater que, l'année dernière, la circulation fut inférieure à celle de l'année précédente de plus de 400 millions de dinars.

A la fin de 1930, le portefeuille effets s'élevait à 1.434.000.000 de dinars, contre 1.288.000.000 fin 1929. Il s'ensuit qu'il a été l'année passée de 150 millions de dinars plus élevé que celui de 1929.

Les créances sur comptes de virement se sont élevées, à la fin de 1930, à 667 millions de dinars, tandis qu'elles étaient de 1.250 millions de dinars à la fin de 1929, par conséquent presque deux fois plus grandes.

L'augmentation du portefeuille effets de 150 millions de dinars et la diminution de 600 millions des créances sur comptes virement montrent que le marché financier, à la fin de l'année dernière, ne fut pas aussi liquide qu'il l'était à la fin de 1929. En d'autres mots, l'économie a eu besoin de plus de crédits, la demande de lettres de change fut plus forte et l'on a utilisé les créances sur comptes virement.

L'augmentation du portefeuille effets de 150 millions de dinars et la diminution des créances sur comptes virement de 600 millions auraient dû avoir pour conséquence l'augmentation de 750 millions de dinars de la circulation fiduciaire. Cependant nous voyons que celle-ci a baissé de plus de 400 millions de dinars.

La raison de cette baisse, malgré l'augmentation du portefeuille effets et la diminution des créances sur comptes virement doit être recherchée dans les réserves des devises.

A la fin de 1929, les avoirs et disponibilités à l'étranger s'élevaient à 267 millions tandis qu'à

la fin de 1930, ils furent seulement de 119 millions. Nous avons donc une diminution de réserve de devises de 150 millions de dinars.

Le solde de comptes divers dans lesquels est comptabilisé le gros de réserves de devises s'est élevé, fin 1929, à 1.608.000.000 de dinars. A la fin de l'année dernière, il fut seulement de 677 millions ou de presque un milliard plus petit. Avec la différence au compte des avoirs et disponibilités à l'étranger nous avons un montant de 1.100 millions de dinars. A la suite de l'affaiblissement des réserves de devises de 1.100 millions, la circulation fiduciaire aurait dû être diminuée de la même somme. Toutefois, comme la circulation, à cause de l'augmentation du portefeuille effets et la diminution des créances sur virement, doit être augmentée de 7.0 millions, la circulation fut définitivement diminuée de plus de 400 millions de dinars.

Dans les autres positions du Bilan de la Banque Nationale, on ne remarque pas de plus grands changements. L'endettement de l'Etat à la Banque est réduit de 40 millions de dinars environ et ceci, comme part de l'Etat aux bénéfices de la Banque Nationale. Les avances sur titres sont un peu moindres qu'en 1929. Il en est de même des créances de l'Etat au compte virement. Toutefois, les changements à ces positions sont insignifiants.

La participation des pays étrangers au commerce extérieur Yougoslave.

Les principaux pays de destination des exportations yougoslaves en 1930 ont été les suivants:

Pays de destination:	Exportations yougoslaves. Millions de din.	Part des exportations totales:
Italie:	1.919.3	28.3
Autriche:	1.198.7	17.6
Allemagne:	790.7	11.6
Tchécoslovaquie:	556.1	8.2
Hongrie:	486.8	7.1
Grèce:	409.9	6.0
France:	280.09	4.1
Roumanie:	200.06	2.95
Suisse:	178.4	2.63
Grande-Bretagne:	104.4	1.54
Belgique:	83.7	1.24
Espagne:	70.8	1.04
Pays-Bas:	61.3	0.90
Etats-Unis:	57.8	0.85
Pologne:	48.6	0.72
Egypte:	45.2	0.67
Argentine:	43.3	0.64
Algérie:	29.4	0.43
Maroc:	26.5	0.39
Tunisie:	26.3	0.39
Indes anglaises:	19.9	0.29
Albanie:	18.6	0.27
Syrie:	17.2	0.25
Bulgarie:	16.8	0.25
Iles Canaries:	14.4	0.21

Tripolitaine:	10.1	0.15
Turquie:	10.07	0.15

I. (La liste comprend encore 47 autres pays de destination dont la part totale à la consommation des exportations yougoslaves est de 0.78%.)

II Les principaux pays d'origine des importations yougoslaves ont été les suivants:

Pays:	Importations	Part des importations totales
Tchécoslovaquie:	1.224.6	17.6
Autriche:	1.170.5	16.8
Italie:	782.8	11.2
Grande-Bretagne:	411.8	5.9
Hongrie:	405.4	5.8
Etats-Unis:	285.4	4.1
France:	269.1	3.8
Roumanie:	222.7	3.2
Indes anglaises:	159.9	2.3
Bésil:	134.8	1.9
Pologne:	113.5	1.63
Suisse:	111.01	1.6
Pays-Bas:	85.3	1.2
Belgique:	67.8	0.9
Argentine	61.4	0.8
Grèce:	52.08	0.7
Ceylan:	32.9	0.4
Suède:	19.1	0.2
Turquie:	12.7	0.18
Norvège:	11.9	0.17
Bulgarie:	10.1	0.15

* *

Une statistique des chemins de fer.

(La liste comprend de plus 64 autres pays avec une participation totale de 1.3%)

La revue «Soobracajni Pregled», organe du Ministère des Communications, publie une statistique de la valeur approximative actuelle des installations appartenant aux chemins de fer de l'Etat. Cette valeur totale serait de 18.319 millions de dinars, se répartissant comme suit:

	millions de dinars
Valeur des terrains.	1.479
» des remblais.	2.261
» des murs de soutènement	604
» des tunnels et ponts non métalliques.	1.593
» des ponts métalliques	783
» des immeubles.	1.135
» des rails.	1.145
des aiguilles	243
» des installations de signaux:	85
» des traverses posées	309
» des matériaux divers.	481

* *

L'accord sur la valorisation des dettes serbes d'avant-guerre.

L'accord conclu entre la Yougoslavie et l'Organisation des emprunts serbes d'avant-guerre a été ratifié.

On sait que la valorisation de ces emprunts

avait donné lieu à contestation et que la Cour de Justice Internationale de La Haye s'était prononcée pour la valorisation en francs, or de ces emprunts. Ce fut à la suite de cet arrêt qu'est intervenu l'accord établissant la cote progressive de valorisation.

Voici les principales dispositions de l'accord intervenu:

L'accord se rapporte à l'Emprunt serbe 4% de 1895, à l'Emprunt 5% de 1902, à l'Emprunt 4,5% de 1909, à l'Emprunt 5% de 1913 et aux Obligations 4,5% hypothécaires et communales de la Banque Hypothécaire de l'Etat.

L'accord est valable à partir du 1er avril de l'année passée. La valorisation commence à 55%

et se termine à 100%. Elle s'accroît progressivement de la façon suivante:

du 1er-IV-1930 au 31-III-1935	55%
du I-IV-1935 au 31-III-1940	56%
du I-IV-1940 au 31-III-1946	58%
du I-IV-1946 au 31-III-1951	60%
du I-IV-1951 au 31-III-1955	65%
du I-IV-1955 au 31-III-1958	75%
du I-IV-1958 et plus loin	100%

L'amortissement est ajourné pour trois ans et commence seulement le 1er avril 1933. Il s'effectuera alors d'après un plan spécial.

Les coupons échus avant le 1er avril 1933 sont valorisés à 40% en or et payés en cinq tranches du 1er avril 1931 à 1935.

ARTS & LETTRES

BULGARIE

Une histoire de la littérature bulgare.

Le Ministère de l'Instruction publique a confié à M. le prof. Boris Iotzov la publication d'un cours complet de littérature que feu Boyan Pénnev, professeur à la Faculté de Sofia a laissé inédit. Le premier volume de cet ouvrage est sur le point de paraître.

* *

Le 25e anniversaire de G. Athanassov.

A l'occasion du 25e anniversaire de l'activité musicale de M. Ghéorgui Athanassov une soirée de gala a été organisée à l'Opéra National, où le maestro a dirigé le premier acte de «Guergana», au milieu d'un public nombreux et particulièrement choisi.

M. Athanassov est l'auteur de plusieurs opéras (Guergana, Tzveta, Borislav, Altzek etc.), dont la musique se distingue par une forte empreinte nationale et dont les livrets ont été tirés de récits populaires et historiques.

* *

Wagner à l'Opéra National.

L'opéra National a donné à Sofia, pour la première fois, une représentation de «Tanhäuser», sous la direction de M. Herman Strange. Tous les rôles étaient tenus par des artistes bulgares. Tanhäuser est le deuxième opéra de Richard Wagner créé par l'Opéra National de Sofia, qui a déjà précédemment donné «Le Vaisseau fantôme».

* *

Le centenaire de Grigor Parlitchev.

A l'occasion du centenaire de la naissance de Grigor Parlitchev une messe de Requiem a été célébrée à Sofia, suivie d'une conférence par M. Iván Neltchimov sur la vie et l'œuvre de Parlitchev.

Parlitchev a été une des figures les plus marquantes du mouvement culturel bulgare. Son œuvre, qui comprend des poèmes, des traductions du grec et de nombreux articles, le place au premier rang des écrivains bulgares du 19e siècle.

* *

L'union des Ecrivains bulgares.

L'Assemblée générale des Ecrivains bulgares a procédé à l'élection de son comité directeur pour l'année 1931. Ont été élus. M. le prof. M. Arnaudov, président, et MM. Grigor Tehechmédjiev, M. Tikhov, A. Zlatanov, T. Vladikine, Tchavdar Moutavof et Tikhomir Pavlov, membres.

GRÈCE

Un nouvel académicien.

M. Grégoire Xénopoulos, vient d'être élu membre de la Section littéraire de l'Académie d'Athènes.

Nos lecteurs trouveront dans ce même numéro un aperçu de la vie et de l'œuvre de l'éminent écrivain.

* *

La statue de Brooke.

Un grand nombre d'intellectuels anglais, français et belges sont attendus en Grèce le 6 Avril prochain à bord du «Patris». Ce groupe, auquel se joindront plusieurs personnalités du monde politique et artistique de Grèce, assistera à l'inauguration de la statue de Rupert Brooke, érigée à Skyros. On sait que le poète, décédé pendant la campagne des Dardanelles, repose dans l'île de Skyros.

La statue est l'œuvre de l'artiste grec Michel Tombros.

L'anniversaire d'Emile Véaki.

M. Emile Véakis, notre grand artiste dramatique, vient de célébrer le trentième anniversaire de son entrée au théâtre. Une représentation de gala a été donnée à cette occasion avec le concours de Madama Kyveli et au milieu d'une véritable foule d'admirateurs.

Qu'il soit permis de regretter que M. Véakis ait choisi pour cette circonstance une oeuvre du répertoire étranger. Ce n'était pas la meilleure façon de rendre hommage aux auteurs dramatiques grecs qui eux, cependant, ne lui ont ménagé ni les éloges ni les témoignages d'admiration.

* *

L'Union des hommes de lettres.

L'Union des hommes de lettres a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1930. M. Dimosthéné Voutyras a été réélu à la Présidence de l'Union.

* *

La ville du Pirée honore ses fils.

Sur l'initiative du maire du Pirée la ville a distribué des diplômes et des médailles d'honneur aux hommes de lettres qui, natifs du Pirée occupent actuellement une place distinguée dans les lettres grecques. La distribution des diplômes a donné lieu à une belle cérémonie qui s'est déroulée dans la salle du Théâtre Municipal. Les bénéficiaires de cette distinction sont Mlle Sophie Antoniadi et MM. Pavlos Nirvanas, de l'Académie d'Athènes, Spyros Mélas, Lambros Porphyras, Dimosthéné Voutyras, Aristos Cambanis, Jean Damverguis, Georges Stratiguis et Nicolas Handzaras.

* *

Crédits pour la constructions de Musées.

Le Ministère de l'Instruction publique a décidé d'affecter les sommes suivantes à la construction de Musées dans les villes ci-dessous.

Salonique 1.200.000 drachmes; Lemnos 250.000 drachmes; Argos 500.000 drs. Janina 500.000 drs, la Canée un million, Arta 350.000 dr., Florina 500.000 dr., Castoria 300.000 dr., Missolonghi 300.000 dr., Larissa 300.000 dr. Zante 300.000 dr., et Triccala 250.000 drs.

TURQUIE**L'Irak adopte le turc comme langue officielle.**

Le Gouvernement irakien a décidé d'adopter la langue turque comme langue officielle des

départements septentrionaux, où la majorité de la population parle le turc.

* *

La réparation de Sainte Sophie.

Un crédit de 4.600 livres turques a été demandé par la Direction de l'Evkaf pour être affecté à la réparation de certaines parties extérieures de la mosquée de Sainte-Sophie.

* *

L'application de la loi sur l'Instruction publique obligatoire.

La préfecture de Stamboul a rappelé par une circulaire l'obligation de l'Instruction primaire pour tous les enfants sans aucune exception. La circulaire rappelle également que chaque village possède actuellement une école primaire et que par conséquent l'application de la loi se trouve de ce fait grandement facilitée.

YOUGOSLAVIE**Les rapports intellectuels avec la Pologne.**

La ligue polono-yougoslave de Varsovie vient de constituer une section spéciale pour le développement des rapports intellectuels entre les deux pays.

Placée sous la présidence de M. A. Ossendowsky, l'écrivain polonais bien connu, cette section se subdivise en trois groupes : 1) questions générales de la vie intellectuelle, 2) littérature, 3) presse. Les propositions qu'elle formulera seront soumises au Congrès polono-yougoslave qui se réunit à Poznen le 25 Avril prochain.

* *

En mémoire de Dostoiéwsky.

Le cinquantième anniversaire de la mort de Dostoiéwsky a donné lieu à une cérémonie commémorative, célébrée dans la grande salle de la Nouvelle Université, sur l'initiative de la Fédération des hommes de lettres. MM. P. Struve, de l'Académie des sciences de Petrograd, D. Nicolajevic, publiciste et Gubinski, professeur ont pris tour à tour la parole, le premier sur la vie et l'œuvre du grand écrivain, le deuxième sur sa mission morale et le troisième sur le roman «Crime et Châtiment».

La plupart des grands journaux ont consacré à cet anniversaire de nombreux articles.

LE FÉMINISME DANS LES BALKANS

Nous inaugurons à partir d'aujourd'hui une nouvelle rubrique consacrée au mouvement féministe dans les pays balkaniques. Madame Avra Théodoropoulo, Présidente de la ligue hellénique pour le droit des femmes et collaboratrice distinguée de cette revue, a bien voulu se charger de ces colonnes. Elle adresse à toutes les associations féministes des Balkans la prière de vouloir bien la seconder par l'envoi régulier d'informations concernant leur activité et d'articles relatifs au mouvement féministe.

GRECE

L'activité féministe en 1930.

L'année 1930 a été marquée par un progrès essentiel dans le mouvement féministe grec : par décret en date du 25 Février 1930, le droit de vote pour les élections municipales et communales a été accordé aux femmes pourvues d'instruction élémentaire et ayant trente ans révolus. Les électrices qui s'étaient fait inscrire dans les registres municipaux ont eu l'occasion d'exercer leur droit de vote lors de l'élection du maire de Salonique.

Ce fut également dans le courant de l'année 1930 qu'un certain nombre de fonctions supérieures ont été confiées à des femmes : celles de membre du Conseil supérieur de l'instruction publique à Mlle Amarioti, celle de membre du conseil des cinémas à Mme Thiakaki, celles d'éphore des antiquités à Mme Varoucha et à Mme Papaspyridi.

En rendant compte de cette activité l'organe de la ligue des femmes constate que malgré ces quelques pas en avant, il reste encore pour les féministes un énorme champ d'action.

ROUMANIE

Le groupe des femmes roumaines et leur programme.

Le groupe des femmes roumaines, présidé par la Princesse Cantacuzène, a eu l'occasion de formuler son programme politique au cours d'une réunion publique tenue en Décembre dernier. En voici les lignes générales, suivant un rapport qui nous a été transmis de Bucarest.

Dès sa constitution, le groupe a fait appel à toutes les femmes roumaines pour leur recommander de ne pas s'inscrire dans les partis puisque n'ayant pas encore obtenu des droits politiques elles ne feraient qu'épuiser leur éner-

gie dans des luttes passionnées et inopportunes.

Le rapport poursuit en ces termes l'exposé du programme :

«Le vote universel accordé à des masses non préparées au point de vue intellectuel et technique, a produit le triomphe de l'incompétence et de la démagogie. Sans restreindre à la chambre le vote universel, qui doit absolument être accordé au moins aux mêmes catégories de femmes qui ont obtenu le vote administratif au département et à la commune, nous croyons qu'il est nécessaire d'introduire à la chambre le vote plural, pour les électeurs ayant des titres académiques; ils auraient en plus du vote universel encore six votes, donnant ainsi aux intellectuels, aux techniciens une influence prépondérante sur la direction des affaires de l'Etat.

Pour le Sénat nous demandons un changement radical :

1) Que les organisations de partis cèdent leur place aux représentants des corporations, et des grandes associations.

2) Que le Sénat ait ses membres élus pour 7 ans qu'il comprenne en dehors des Sénateurs de droit, c'est-à-dire le Haut Clergé, les Anciens Présidents de Conseil, les Anciens Ministres, les membres élus par le Sénat Universitaire, seulement les représentants, hommes et femmes, (à partir de l'âge de 30 ans) des grandes associations, des corporations, les techniciens, les délégués des institutions autonomes, des établissements culturels, économiques et sociaux, les minorités, des femmes étant déléguées aussi à représenter les oeuvres féminines. Le Sénat ainsi constitué serait une synthèse de la nation roumaine et de ses aspirations. Dans ces conditions, le travail législatif, le contrôle financier et économique seraient assurés par une féconde collaboration entre des facteurs, en dehors de l'influence néfaste des policiers.

Le Sénat ainsi transformé deviendrait une force active assurant la stabilité et la continuité dans le développement de l'Etat et serait un appui précieux pour le maintien de l'ordre moral et social.

La Restauration que nous saluons avec tout l'élan de notre patriotisme, l'espérance que nous mettons dans la sagesse de notre jeune Roi, sont basées sur une transformation morale, attendue impatiemment par le pays entier.

Le Groupe des femmes Roumaines n'est pas une association d'ambitions personnelles; il ne veut rien pour lui, ne demande rien pour ses membres; il cherche au milieu des soucis de l'heure présente, à ne pas se leurrer de

mots et à poser courageusement devant l'opinion publique le problème dans toute sa complexité.

Depuis quelques mois on ne parle que trop;

on se refuse à penser et à agir.

Nous devons déterminer le dynamisme du bien et mobiliser les consciences au service de la Patrie.

LE MOUVEMENT VERS L'UNION

BULGARIE

Le bureau du groupe National.

Suivant des informations de presse qui n'ont pas été confirmées par une communication officielle du groupe bulgare, le président de ce groupe M. St. Kyroff et le Secrétaire général M. Dannaïloff auraient soumis leur démission. M. Yanko Sakazoff, député et M. Petkov auraient été élus en remplacement des démissionnaires.

GRECE

Constitution de Comités.

Conformément à la décision prise par le Conseil de la Conférence à Salonique, le groupe hellénique s'est réunie en séance plénière sous la présidence de M. A. Papanastassiou et a procédé à la constitution de comités correspondants aux commissions de la Conférence.

**

Un prix pour la paix.

M. Crombie Allen, d'Ontario, a fait don de la somme de 100.000 drachmes au Rotary Club d'Athènes afin que les revenus de la donation soient affectés à un prix annuel, destiné à servir la paix internationale.

Le Rotary Club d'Athènes, présidé par le banquier M. Spyro Loverdo, a décidé de décerner le prix de l'année actuelle à la Société des amis de la Paix, qui a organisé jusqu'à présent deux congrès pacifistes.

On sait que la Société des amis de la paix constitue le groupe hellénique pour l'Union Balkanique.

**

Les résolutions de la Conférence et la Commission des Affaires étrangères.

Sur la demande de M. A. Papanastassiou, le Président de la Chambre a convoqué la Commission constitutionnelle des Affaires étrangères, composée du Président du Conseil, du Ministre des Affaires étrangères, des Chefs des partis et des anciens Présidents du Conseil et Ministres des Affaires étrangères. La Commission en question a été introduite par la Constitution républicaine; elle constitue un corps consultatif qu'il ne faut pas confondre avec les commissions pour les affaires étrangères de la Chambre et du Sé-

nat; l'avis de cette commission n'engage pas le gouvernement responsable, mais elle lui permet d'entrer en contact avec tous les partis politiques et de tracer en connaissance de cause sa ligne de conduite, en présence des grandes questions de politique extérieure.

C'est devant cette Commission que M. A. Papanastassiou a exposé les décisions adoptées par la 1ère Conférence d'Athènes et par le Conseil dans sa session de Salonique. M. Papanastassiou a recommandé à la bienveillance du Gouvernement les conclusions de la Conférence; il a en outre exprimé le vœu que la Délégation hellénique à la 2ème Conférence, qui sera tenue à Stamboul au mois d'Octobre prochain, soit constituée d'hommes d'Etat, de savants, de négociants et en général de personnalités distinguées, faisant autorité.

M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Affaires étrangères ont répondu que le Gouvernement hellénique, animé du désir d'un rapprochement plus étroit des peuples balkaniques, est prêt à signer, dès demain si la chose est possible, un pacte balkanique tendant à un tel rapprochement. Mais ce désir ne lui fait pas perdre de vue les difficultés qu'il faut surmonter avant d'arriver à la conclusion de semblables pactes.

Parmi les décisions de la Conférence, il en est une qui tend à l'unification des droits postaux et télégraphiques des pays balkaniques. Le gouvernement a déclaré à ce sujet qu'il envisage cette décision avec sympathie et qu'il a autorisé le directeur des P.T.T. à procéder—M. Penthéroudakis l'a déjà fait—aux démarches nécessaires auprès des services correspondants des autres pays balkaniques en vue d'une entente.

Le gouvernement a constaté ensuite que le seul vœu de la Conférence qui nécessite une déclaration gouvernementale immédiate est celui de la rencontre périodique des ministres des affaires étrangères des Etats Balkaniques pour procéder à un échange de vues non seulement dans le but du règlement des différends pouvant exister entre les pays de la Péninsule, mais encore pour un rapprochement plus étroit, économique ou autre.

A ce sujet le gouvernement hellénique déclare que pour sa part il n'a aucune difficulté, pour autant que les autres gouvernements balkaniques seraient aussi d'accord, à consentir à ce que le ministre des affaires étrangères de

Grèce, ce rende à une entrevue de ce genre.
M. Papanastassiou communiquera les conclusions de la Conférence Balkanique également à la Chambre.

**

Un groupe universitaire.

Il a été porté à la connaissance du groupe national hellénique que les étudiants de l'Université de la capitale ont procédé à la constitution d'un «groupe universitaire d'Athènes pour l'union Balkanique». Les statuts en ont été communiqués au groupe national.

**

La semaine balkanique.

Un comité spécial a été formé au sein du groupe, comprenant des financiers, des industriels et des commerçants, pour préparer la réunion des Chambres de commerce et d'industrie et des organisations bancaires. On sait qu'aux termes de la décision y relative de la session de Salonique cette réunion aura lieu à Athènes la dernière semaine du mois d'avril.

**

Le mémoire de M. le Dr Tchéd. Diourdievitch pour le Pacte Balkanique.

M. le Dr. Tchéd. Diourdievitch, président du groupe national yougoslave, a adressé aux présidents des groupes nationaux un Mémoire relatif à la conclusion du Pacte Balkanique. Nos lecteurs connaissent le point de vue du président yougoslave par l'article qu'il a bien voulu publier dans notre dernier cahier.

En réponse à ce Mémoire, M. A. Papanastassiou a communiqué à M. le Dr. Diourdievitch qu'il est en mesure de savoir que la Grèce souscrirait volontiers non seulement au pacte préconisé par le président yougoslave mais aussi à un pacte plus vaste de sécurité et d'arbitrage.

Journaux et revues reçus.

Bulletin des Chambres bulgares de Commerce et d'Industrie. Revue mensuelle. Sofia. Janvier 1931.

L'information d'Orient. Revue commerciale bi-mensuelle. Stamboul. 15 Février 1931.

Balkana Konkordo. Revue mensuelle. Organe des espérantistes des Balkans. Sofia Février 1931.

I Sizitissi. Revue bi-mensuelle. Athènes 15 Février 1931.

Moussika Hronika. Revue musicale mensuelle. Athènes. Février 1931.

Imprimerie Gréco-française

«SPHENDONI»

METONOS 5 ATHENES

(«Informations» 5000)

Une circulaire du Bureau International de la Paix.

Le Bureau International de la Paix vient d'adresser aux Sociétés dont il est le mandataire la circulaire que voici:

Genève le 20 Février 1931.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que, après avoir pris connaissance des réponses à la circulaire du 16 Janvier adressée par le Bureau International de la Paix aux membres du Conseil, le Comité Directeur a décidé dans la séance qu'il a tenue à Paris le 8 Février, que le XXVIIIème Congrès Universel de la Paix aura lieu à Bruxelles du 15 au 19 Juillet.

Nous aimons à penser que cette nouvelle sera accueillie avec faveur par toutes nos sociétés et que, dès maintenant, elles se mettront à l'œuvre afin de nous apporter tous les concours et tous les appuis dont nous avons besoin pour mener l'entreprise à bonne fin.

Usant du droit qui lui a été conféré par le Conseil, le Comité Directeur a établi l'ordre du jour suivant qui paraît répondre aux préoccupations de l'heure comme aussi aux desiderata exprimés dans nos précédents Congrès :

Désarmement. Examen de la situation créée par les travaux de la Commission préparatoire. Moyens à employer en vue d'amener la Conférence du Désarmement qui se tiendra en Février 1932 à réaliser, sur la base de la Convention élaborée par la Commission préparatoire, une réduction substantielle des armements.

Fédération de l'Europe. Ses rapports avec le désarmement, l'organisation d'une police internationale et la situation économique.

Actualités.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre ces différentes questions à l'ordre du jour de vos prochaines réunions et nous faire connaître le résultat de vos délibérations ainsi que les noms des personnes particulièrement compétentes à qui vous désireriez que nous demandions un rapport. Le choix des *rapporteurs généraux* se fera en temps et lieu par le Comité Directeur.

Nous souhaitons que les quatre mois qui séparent de nos grandes assises annuelles soient pour nous tous une période de travail particulièrement fécond et d'étroite collaboration.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments bien cordialement dévoués.

Au nom du Bureau International de la Paix
le Secrétaire général

H. GOLAY